

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 7 juillet 2023

-:-

Le vendredi 7 juillet 2023, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis au Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

La séance est ouverte à 9 heures 39 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons ouvrir notre séance.

Je demande à Monsieur Xabi Elizagoyen, notre secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fischer, M. Franchi, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Larghero, Mmes Lederman, le Moal, Léandri, Limoge, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Senant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés : M. Coscas, pouvoir à Mme Bourg
Mme Fourcade, pouvoir à Mme Tilly
M. Lam, pouvoir à Mme Fischer
Mme Mouaddine, pouvoir à M. Datcharry

M. le Président.- Merci.

Avant d'entamer notre séance, je voudrais tenir quelques propos liminaires.

Mes chers collègues, avant d'entamer l'ordre du jour de notre séance publique, je souhaite revenir quelques instants sur les violences qui ont secoué ces derniers jours notre département et toute la France.

Il y a dix jours, Nanterre a connu un drame, à quelques centaines de mètres seulement du lieu où nous sommes réunis aujourd'hui. Personne ne devrait mourir à dix-sept ans et il est urgent de laisser la justice travailler pour faire toute la lumière sur l'enchaînement des faits.

Suite à cet événement tragique, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, Nanterre comme d'autres villes dans notre département et dans notre pays ont été confrontées à des violences urbaines, des incendies anarchiques, des dégradations d'équipements publics... en somme, à la destruction de tout le travail de fond mené depuis de nombreuses années par les élus des conseils municipaux et les agents communaux pour améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Je voudrais ici vous témoigner, Monsieur le Maire de Nanterre, cher Patrick Jarry, tout mon soutien, comme à l'ensemble des maires des Hauts-de-Seine, dont certains siègent dans cette Assemblée, ainsi qu'aux équipes municipales qui ont subi ce même déferlement inouï de violence dans leur ville. Nous partageons la même indignation face à cette vague qui s'est propagée dans la France entière à une vitesse sidérante.

Alors que des mairies ont été prises d'assaut, des lieux culturels attaqués, des bus et tramways réduits en cendres, des postes de police municipale caillassés, que tous les biens publics sont devenus des cibles et que tout symbole institutionnel a été menacé de destruction ou totalement détruit, l'action des maires, des élus, tout comme celle des fonctionnaires des villes, a été une nouvelle fois exemplaire et je tiens à leur rendre hommage aujourd'hui.

Nous avons tous été touchés par cette escalade irrationnelle. Le Département n'a pas non plus été épargné, puisque les gardiens de notre mémoire collective que sont le Monument de la résistance et de la déportation ainsi que le bâtiment des Archives départementales ont été dégradés, sans compter nos voiries ou les équipements de nos parcs qui ont été incendiés. Les agents du Conseil départemental se sont pleinement mobilisés pour faire face à cette situation et je souhaite les remercier au nom de notre institution pour leur travail et leur réactivité.

Quelles que soient les circonstances qui ont mené à la mort tragique de Nahel, rien n'excusera de brûler des voitures, de mettre le feu à des écoles ou à des centres sociaux, de détruire des bibliothèques, de démolir les infrastructures publiques ou de s'en prendre physiquement à des élus de la République parce qu'ils sont élus de la République.

Notre service public est une richesse pour les Français, une richesse encore plus précieuse pour les habitants des quartiers défavorisés qui en ont un besoin absolu au quotidien. Ce service public est l'illustration de la solidarité nationale, de la volonté de favoriser l'égalité des chances dans chacun des quartiers de notre pays. Il incarne à lui seul la notion de faire société, cette société française qui existe grâce à l'histoire, ainsi qu'aux valeurs que nous partageons et aux projets que nous construisons jour après jour.

Les émeutes que nous avons connues sont autant de menaces mortifères pour le combat social qui nous unit. L'embrasement de ces derniers jours témoigne de l'urgence impérieuse de réinventer un chemin commun pour la France. Pour y parvenir, c'est un travail de longue haleine que nous devons poursuivre : celui mené sans relâche depuis de nombreuses années par les élus locaux sur le terrain.

Sans rien céder au découragement, je suis convaincu que dans l'intérêt de tous nos concitoyens, nous continuerons à nous mobiliser collectivement, avec détermination, au service de cet objectif qui fonde notre engagement d'élus locaux : le service de l'intérêt général. *(Applaudissements sur les bancs de la Majorité départementale)*

Monsieur Ouzoulias et Monsieur Timotéo.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président ; merci pour votre propos liminaire. Je voudrais aussi ajouter et faire une déclaration ce matin.

Le mardi 27 juin, vous l'avez rappelé, à Nanterre, le jeune Nahel a été tué par un policier lors d'une interpellation.

Le juge a inculpé ce policier pour homicide volontaire et l'a placé en garde à vue. Le procureur a, depuis, considéré que les conditions légales d'usage de l'arme n'avaient pas été réunies.

Les images de la scène ont rapidement circulé, le ministre de l'Intérieur les a qualifiées d'extrêmement choquantes et le Président de la République a évoqué un drame inexplicable et inexcusable.

La loi donne aux forces de l'ordre le droit de porter une arme et de s'en servir avec des conséquences mortelles. Cette faculté exceptionnelle exige des policiers le strict respect des conditions de son utilisation et un surcroît de responsabilité. La confiance de la Nation en sa police repose sur leur observation rigoureuse, impartiale et proportionnée.

Les images que nous avons tous vues démontrent que ce cadre n'a pas été respecté.

Il appartient maintenant à la justice d'instruire cet homicide et de décider des sanctions.

La jeunesse de Nanterre a réagi immédiatement à ce qu'elle a considéré comme une injustice, une humiliation et une preuve de plus des traitements discriminatoires qu'elle subit quotidiennement.

Comme l'a dit aussitôt le maire de Nanterre, notre collègue Patrick Jarry, « *la violence ne résout rien* », et, comme lui, nous avons assisté avec tristesse à son déchaînement quasi suicidaire.

Alors que les émeutes ont cessé, nos premières pensées vont à toutes les victimes, nos remerciements aux forces de sécurité publique de l'État et des collectivités, mais aussi aux pompiers qui ont évité le pire, et notre solidarité va à tous les élus, au monde associatif et aux habitants qui se sont courageusement interposés.

Il n'est pas dans les missions d'un élu de dormir dans sa mairie ou son école pour lui éviter de brûler. Ils l'ont fait, parce qu'ils ont eu le sentiment que le sens même de l'action publique était à défendre. Nous souhaitons les en remercier tous très sincèrement, et vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour nos deux collègues : Patrick Jarry et Laureen Genthon, qui ont été plongés au cœur de la tourmente.

L'heure est au bilan, à l'analyse et aux explications.

Ce ne sont pas les premières émeutes urbaines. Leur répétition dans le temps nous oblige à écarter les interprétations oiseuses sur le rôle des réseaux sociaux ou la dilution soudaine de l'autorité parentale, d'écarter aussi les thèses dangereuses selon lesquelles les jeunes des communes populaires seraient engagés dans un processus de décivilisation. Ces émeutes ont touché les villes des métropoles, mais aussi parfois des petites communes tranquilles de territoires ruraux. Dans les deux cas, elles se sont nourries par le sentiment du déclassement social, économique et politique.

En cela, elles ne sont pas sans rappeler le soulèvement des gilets jaunes qui était animé par la même peur de la relégation. Leurs causes sont certes multiples, mais nous devons entendre cette demande de justice et cette exigence ancrée dans notre histoire politique d'une égalité réelle des droits.

À Nanterre comme à Sanvignes-les-Mines, à Marseille comme à Bergerac, ce qu'exprime sans doute cette colère, ce sont les difficultés d'accès au logement, à la santé, à l'éducation, au transport, c'est-à-dire ce qui constitue le cœur même des politiques publiques.

Il nous faut donc répondre à cette crise par leur renforcement, et je crois que nous serons tous d'accord ici, élus, pour considérer que cette relance des politiques de la ville doit être conduite par les maires et par les élus avec l'aide de l'État.

La meilleure façon de protéger un maire est sans doute de lui donner les moyens d'apporter des solutions concrètes aux difficultés de ses concitoyens.

L'autre condition est de ne pas laisser les maires des communes populaires seuls pour tenter de régler les problèmes sociaux. L'égalité et la fraternité doivent aussi s'exercer pour les aider.

Les appels au respect des principes de la République sont nombreux. Défendre la République, c'est aussi s'engager pour que chaque collectivité, et notamment la nôtre, prenne toute sa part de l'action sociale.

La pire conséquence de la crise présente serait que les communes les plus touchées se retrouvent de nouveau seules à faire face à des processus de ségrégation toujours plus puissants.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur Ouzoulis.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président ; merci pour votre propos liminaire et merci d'avoir rappelé, pour qu'on ne les oublie pas, les causes qui ont conduit à ces violences urbaines qui ont marqué ces derniers jours, sur notre territoire et partout en France : la mort tragique du jeune Nahel lors d'un contrôle policier.

Personne ne devrait mourir dans ces circonstances, chacun en convient, et nous ne pouvons que souhaiter que la justice se passe en toute transparence et avec tout le soin qu'un tel drame exige.

Au nom de notre groupe, je voudrais, à mon tour, exprimer tout notre soutien envers notre collègue Patrick Jarry, mais aussi envers tous les maires de notre département qui ont eu à affronter, ces derniers jours, de très difficiles situations de violences urbaines.

Nous savons tous les combats quelquefois difficiles que beaucoup d'entre elles et d'entre eux ont eus pour, progressivement, offrir à leurs administrés des équipements culturels, des équipements éducatifs, des équipements sociaux, et nous comprenons leur désarroi à voir partir en fumée tous ces efforts déployés année après année.

Nous pensons aussi aux commerçants et commerçantes dont les magasins ont été détruits, aux personnes dont les véhicules ont été brûlés, ainsi qu'aux habitantes et aux habitants des quartiers désormais privés du peu de services publics qu'il leur restait.

Nous ne voulons pas non plus oublier les forces de sécurité, les pompiers et les agents des collectivités qui sont restés mobilisés pendant de nombreux jours.

La situation revient progressivement à la normale et nous savons que tous les élus resteront engagés au plus près des habitants pour aider à réparer, à reconstruire ce qui a été endommagé. Sans doute le Département aura-t-il à prendre sa part dans l'aide apportée à ces réparations matérielles.

Comme le rappelait – je crois – pas plus tard qu'hier Luc Bronner – que nous connaissons tous –, les violences de ces derniers jours trouvent leur origine dans des difficultés structurelles, des difficultés connues et jamais résolues. Elles sont révélatrices d'une crise à la fois sécuritaire, sociale, politique et éducative qui traverse nos quartiers, et c'est sur ces quatre volets que nous devrions collectivement réfléchir aux solutions, sans

nous laisser emporter dans un débat par avance piégé sur l'immigration, dans laquelle se fourvoie une partie de la classe politique aujourd'hui, hier encore républicaine.

Les enfants des quartiers difficiles, quelles que soient leurs origines, sont toutes les filles et les fils de la République ; je pense que cette situation doit vous rappeler quelque chose à chacune et à chacun : c'était en 2005, lors de l'allocution du Président Chirac.

Le devoir de la République, c'est d'offrir partout et à chacun les mêmes chances. La République française s'est fondée sur une promesse d'égalité qu'elle tient plutôt bien dans sa globalité, mais sur laquelle elle échoue radicalement à sa marge dans les banlieues. Cet échec est perceptible sur l'emploi, il est perceptible sur la santé, il l'est également sur l'éducation.

Le drame de Nanterre met aussi en lumière l'absolue nécessité de remettre en question la stratégie de contrôle des populations, mais également la formation et le contrôle de la police nationale.

Il s'agit ici, non pas d'accabler une institution qui, dans l'immense majorité des cas, accomplit son devoir de la meilleure manière, mais d'évaluer dans les plus brefs délais le cadre et les conditions qui régissent ce travail.

Les politiques publiques se sont concentrées, à raison, sur la rénovation du bâti social, tout en ne voyant pas que la mixité sociale se dégradait en l'absence d'une véritable politique de la ville.

En affichant sa volonté de contribuer à la mixité sociale, en accompagnant notamment les communes qui ne respectent pas encore totalement la loi SRU, je pense que le Département peut contribuer à faire évoluer positivement cette situation s'il accentue son effort dans cette voie.

Plus largement, tout ceci nous conduit à ce que l'on s'attelle rapidement à l'instauration d'un nouveau pacte social ; sinon, attendons-nous à ce que les prochaines révoltes ne soient à nouveau pas très loin et que les lendemains électoraux soient douloureux pour notre République.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 23.84 – Rapport spécial relatif à l'activité des services du Département – Année 2022.

M. le Président.- Le premier rapport, 23/84, est le rapport spécial relatif à l'activité des services du Département pour l'année 2022.

J'ai trois inscrits : Monsieur Franchi, Monsieur Timotéo et Monsieur Jarry.

Monsieur Franchi, vous avez la parole.

M. Franchi.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais à mon tour, et en préambule à la présentation du rapport d'activité 2022, rendre hommage et adresser un message de soutien à l'ensemble des maires et des élus qui ont traversé ces derniers jours des moments d'une rare violence. Je pense particulièrement à ceux qui ont subi des agressions au seul motif qu'ils exerçaient le mandat que le suffrage universel leur a confié, et dont la seule préoccupation au quotidien est le bien vivre de leurs administrés. J'ai une pensée toute particulière et amicale pour notre collègue maire de L'Haÿ-les-Roses, Vincent Jeanbrun, pour son épouse et pour ses enfants.

Mes chers collègues, ces tristes événements nous rappellent l'importance de notre action au quotidien. Les engagements que nous prenons devant nos concitoyens et que nous formalisons dans le cadre de nos politiques publiques participent au renforcement de la cohésion sociale. Nous l'avons vu ces derniers jours, les élus locaux, et les maires en premier chef, sont en première ligne quand le pays va mal. Pourtant, ces dernières années, l'État n'a eu de cesse que d'affaiblir l'action de nos collectivités, à travers notamment la suppression des impôts locaux ou encore en baissant nos dotations, menaçant ainsi nos actions.

Malgré ces incertitudes, je pense que nous pouvons être fiers de l'action qui a été la nôtre au cours de l'année 2022. Ce rapport d'activité illustre parfaitement le volontarisme de notre politique départementale, et celle-ci n'aurait pu se mettre en place sans le concours et l'adhésion des agents de notre Département qui y œuvrent tous les jours. Au nom de la Majorité, je souhaite les remercier pour leur engagement sans faille.

J'aimerais également, au nom de la Majorité départementale, saluer le travail des agents qui ont œuvré durant ces derniers jours à effacer les stigmates des nuits de violence.

Les Hauts-de-Seine sont le département qui a vu naître la politique de la ville. Les plus anciens s'en souviennent, impulsée en son temps par Charles Pasqua avec le Pacte 92, le Département cherchait déjà, il y a plus de trente ans, à réduire les inégalités sociales, à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens les plus en difficulté et à renforcer cette cohésion territoriale si essentielle.

Depuis, nous n'avons eu de cesse dans notre territoire que d'œuvrer en ce sens et, sous l'impulsion du Président Siffredi, nous poursuivons avec ce même esprit, car malheureusement, au fil des ans, la situation économique de notre pays n'a fait que se dégrader et les inégalités se creuser.

En avril 2022, lors du vote du budget primitif, vous nous rappeliez, Monsieur le Président, les grandes orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire : solidarité, attractivité et développement durable.

À la lecture de ce rapport, je peux affirmer que ces missions ont été remplies.

C'est près de 1 Md€ qui a été engagé pour les solidarités. Nos agents interviennent dans tous les domaines pour accompagner les plus fragiles et, en 2022, nous avons engagé des actions particulièrement innovantes : une nouvelle stratégie pour la protection de l'enfance afin d'adapter notre prise en charge pour chaque jeune relevant de l'ASE, mais aussi en soutenant et valorisant les professionnels, qui font un travail exceptionnel au quotidien.

Au travers d'un plan d'action pluriannuel 2022-2026, le nombre de places d'accueil sera augmenté de 50 % avec un accompagnement social et éducatif innovant pour les jeunes qui nous sont confiés.

Depuis 2021, Monsieur le Président, vous avez initié avec le Professeur Marcel Rufo la Maison de l'avenir. Il s'agit d'un projet inédit d'hébergement, de prise en charge éducative et de soins médico-psychologiques qui accueillera 70 adolescents en leur offrant un cadre de vie chaleureux se rapprochant d'un modèle familial et en accordant une place centrale aux activités culturelles et sportives, dont nous savons combien elles sont essentielles à l'épanouissement et à la réussite de chacun.

Ce projet est désormais entré dans sa phase opérationnelle, et je sors ici du cadre de notre rapport d'activité 2022, puisque les travaux ont été engagés pour qu'une préfiguration de la Maison de l'avenir ouvre ses portes fin 2023 – début 2024, avec l'ouverture de l'équipement complet fin 2025, à l'issue d'un programme de démolition/reconstruction.

Dans le domaine de l'autonomie également, des actions structurantes ont été engagées. Vous avez souhaité mener un travail de fond pour définir, avec les professionnels du secteur et le centre scientifique et technique du bâtiment, les enjeux de l'EHPAD de demain, afin d'assurer à nos aînés un cadre de vie et de soin agréable et ouvert sur son environnement.

En parallèle de ce travail dont les conclusions ont été présentées en avril dernier, une première enveloppe pluriannuelle de 20 M€ a été mobilisée pour engager rapidement la rénovation d'un certain nombre d'EHPAD publics et de résidences autonomie, en lien avec l'ARS. De plus, pour être en mesure de relever le défi du virage domiciliaire, nous avons poursuivi, notamment avec l'Agence interdépartementale de l'autonomie, le renforcement de nos dispositifs pour permettre à nos concitoyens, conformément au souhait exprimé par la grande majorité d'entre eux, de rester chez eux le plus longtemps possible.

Je n'évoquerai pas plus de dispositifs, car, vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport, ils sont nombreux et tournés vers tous les publics, mais notre solidarité s'exprime aussi par les investissements que nous réalisons, avec quelque 744 M€, à un niveau jamais égalé.

Le logement est une préoccupation essentielle et bien légitime pour nos administrés. Ainsi, en 2022, nous avons approuvé trois projets de renouvellement urbain, un à Gennevilliers et deux autres à Bagneux, grâce au dispositif que vous avez mis en place en 2021, Monsieur le Président : « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine », en faveur du renouvellement urbain et de la requalification des quartiers, avec une enveloppe pluriannuelle de 150 M€.

Cette politique volontariste en faveur du logement s'est également traduite par le développement et la diversification du logement social, avec des moyens renforcés à notre Office départemental pour améliorer et rénover le patrimoine actuel, au travers d'une subvention annuelle de 12 M€, mais aussi avec l'acquisition de titres participatifs à hauteur

de 70 M€ pour construire dix mille logements dans les dix années à venir, notamment dans les communes en situation de rattrapage au titre de la loi SRU.

À ces deux dispositifs s'ajoute le renforcement, pour les ménages les plus modestes ou les catégories moyennes, des aides aux travaux de rénovation énergétique du parc privé ou encore, pour nos aînés, d'aides au maintien à domicile. En effet, nous avons adopté en 2022 un nouveau règlement pour élargir l'attribution de ces aides afin d'accélérer l'indispensable rénovation thermique et énergétique du bâti et permettre ainsi à chacun de vivre dans les meilleures conditions.

Notre partenariat avec les Communes n'a pas été oublié : en 2022, ce sont vingt-cinq contrats de développement qui ont été renouvelés, portant ainsi notre engagement depuis 2013 à quelque 750 M€.

Investir, c'est aussi renforcer l'attractivité de notre territoire avec de grands projets. Nous avons mobilisé 109 M€ pour développer les transports collectifs et renforcer ainsi les offres alternatives à la voiture. En janvier 2022, deux nouvelles stations ont été inaugurées sur la ligne 4 jusqu'à Bagneux.

Le plan vélo 2022-2028, que nous avons adopté pour aménager cent vingt kilomètres de voies cyclables supplémentaires avec 150 M€ investis sur six ans, a été engagé, avec des études portant sur soixante-dix-huit kilomètres et des travaux réalisés sur les premiers tronçons, et cela, pour la seule année 2022. Ce plan ambitieux qui a vocation à assurer des continuités cyclables sécurisées sur l'ensemble du territoire, avec des aménagements spécifiques et des emplacements de stationnement – notamment à proximité des gares, des collèges et des équipements publics – va évidemment monter en puissance au fil des années pour respecter le calendrier que nous nous sommes fixé.

Labellisé « Terre de jeux » dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, notre département accueillera des épreuves, notamment dans le mythique stade Yves-du-Manoir, qui va sortir de sa torpeur et revivre de grands moments. Nous avons posé la première pierre en 2022, avec un investissement de quelque 94 M€, et il sera livré dans les délais prévus, à la fin de cette année.

Cette labellisation est une véritable opportunité pour nous, car nous avons toujours considéré que le sport était un facteur essentiel de cohésion sociale, de bien-être et de citoyenneté, notamment pour notre jeunesse, et nous avons élaboré en ce sens un

programme global d'activité et d'animation qui permettra d'impliquer l'ensemble de nos concitoyens.

De grands projets culturels ont aussi vu le jour en 2022. Nous avons eu le plaisir d'inaugurer le Jardin des métiers d'art et du design, ainsi que le musée Albert-Kahn, après une rénovation complète. Il faut saluer le succès public de ce musée qui, sur un an, a accueilli deux cent trente mille visiteurs, soit davantage que le Palais de Tokyo, ce qui en fait le quatrième site culturel le plus fréquenté en Ile-de-France hors Paris. Avec ses équipements de la plus haute qualité, nous confirmons notre volonté de diffuser la culture vers le plus grand nombre, en multipliant les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle.

2022 a également été marquée par la poursuite ou le lancement de nombreux programmes visant à améliorer la vie des collégiens et à leur assurer des conditions favorables à leur réussite. Nous n'ignorons pas les difficultés auxquelles nous avons été confrontés à la rentrée, dans un certain nombre de collèges, en matière de restauration scolaire, malgré les moyens importants que nous avons mobilisés, à hauteur de 9,6 M€, pour améliorer la qualité des repas servis à nos collégiens et augmenter la part de produits issus de l'agriculture raisonnée ou biologique sans aucun surcoût pour les familles.

Nous en avons parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte, et nous en parlerons de nouveau tout à l'heure lorsque nous aborderons le rapport concernant l'un de nos prestataires, nos élus et nos services ont été pleinement mobilisés pour remédier aux dysfonctionnements constatés, et si certains points doivent encore faire l'objet d'améliorations, notamment pour assurer la formation des personnels, une enquête réalisée auprès des collégiens montre que 70 % des élèves considèrent qu'ils mangent bien à la cantine, contre 61 % en 2017 et 65 % en 2020. Nous entendons bien, évidemment, poursuivre les efforts engagés pour augmenter encore ce taux de satisfaction, notamment en développant partout où nous le pouvons la production des repas sur place.

Notre bilan dans le domaine des collèges ne saurait se limiter à la question de la restauration scolaire. Nous avons conduit des études nécessaires à la construction ou la reconstruction de nouveaux collèges à Bagneux, Courbevoie, le Plessis-Robinson, Châtenay-Malbry, Gennevilliers et Asnières, mené des travaux à Antony et Ville-d'Avray, livré des îlots verts dans les cours de récréation à Puteaux et Courbevoie et poursuivi le contrat de performance énergétique dans soixante-deux collèges.

Cela me conduit naturellement à une autre priorité que vous avez fixée à notre mandature, Monsieur le Président : le développement durable.

Notre Département est particulièrement soucieux d'offrir une qualité de vie à tous ses concitoyens, mais aussi soucieux des générations futures. Nous avons ainsi adopté en décembre 2022 une politique innovante de l'eau. Nous avons poursuivi le déploiement de notre stratégie nature, qui s'est traduite concrètement, en complément du travail constant réalisé pour valoriser notre patrimoine naturel, par :

- une convention avec l'ONF pour améliorer la gestion des forêts domaniales ;
- l'acquisition ou l'aménagement de dix-sept hectares et demi d'espaces naturels sensibles ;
- des études sur vingt-quatre hectares ;
- la poursuite des aménagements des berges de Seine, pour permettre à nos concitoyens d'en profiter pleinement.

Au-delà de ces aspects environnementaux, c'est l'ensemble de nos politiques publiques qui sont mobilisées. Sans entrer dans le détail, je rappelle notamment que nous avons engagé les quatorze actions prévues dans notre plan de décarbonation, afin de réduire de 12 % nos émissions de gaz à effet de serre, que nous avons baissé de 16 % nos consommations d'électricité dans le cadre du plan de sobriété et que 50 % de nos marchés publics comportent désormais un critère environnemental. Tous nos projets bâtimentaires répondent aux critères exigeants de notre référentiel d'écoconstruction et nous valorisons nos subventions d'investissement dans les contrats de développement par les projets exemplaires portés par les Communes.

C'est donc une action globale et transversale que nous conduisons pour relever, dans tous les domaines d'intervention du Département, le défi du développement durable et de la transition écologique ; la Mission d'évaluation des politiques départementales – que nous avons lancée en 2022 pour bâtir notre agenda 2030, qui sera soumis à notre Assemblée d'ici la fin de cette année – va permettre de conforter encore cette dynamique.

Voilà, mes chers collègues, les axes majeurs de l'action qui a été la nôtre en 2022.

Malgré les crises qui se succèdent, nous poursuivons avec détermination la feuille de route que vous avez fixée au début de cette mandature, Monsieur le Président, en veillant à ne laisser aucun de nos administrés au bord du chemin.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Franchi.

J'ai donc comme intervenant ensuite Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, puisqu'il est ici question du compte-rendu de l'activité des services, je tenais également, au nom du groupe Écologistes et Socialistes, à remercier très sincèrement l'ensemble des agents pour leur action au cours de l'année passée.

N'en déplaise à toutes celles et tous ceux qui n'ont de cesse de le fustiger, le service public a bien démontré ces dernières années, et encore plus ces derniers mois, qu'il était plus que jamais, et notamment en temps de crise, un levier indispensable au bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens et un garant du lien social et des solidarités. Le service public est – rappelons-le – le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Quand on voit comment, face aux différents événements, ces services publics, nos services publics, ceux du Département notamment, ont pu être mobilisés à tous les niveaux, cela doit susciter de notre part, une immense gratitude et un profond respect pour celles et ceux qui incarnent ces services, et on ne saura jamais trop les remercier de l'engagement mis dans leur travail au service de la population, malgré des conditions de travail quelquefois dégradées.

Ce rapport est, d'une certaine manière, une version incarnée du compte administratif, mais, je vous rassure, je ne vais pas refaire le débat du compte administratif qu'on a déjà évoqué ici de différentes manières ; néanmoins, je reviendrai tout à l'heure sur quelques points qui ont attiré notre attention.

Petite remarque liminaire néanmoins sur la forme du rapport, notamment sur l'utilisation très intensive d'un nouveau mot-valise qui, peut-être, est censé faire passer pour modernes toutes les actions conduites : le mot : « innovation ». Le mot « innovation », que l'on découvre – excusez-moi – presque à toutes les sauces, tout au long des pages – « *innovation* », « *pratique innovante* », « *projet innovant* », « *stratégie d'innovation* », et j'en

passé, etc. —, est cité plus de cent fois dans tout le rapport, c'est dire qu'on n'est pas très loin des éléments de langage qui me semblent être assez près de ceux que l'on trouve du côté de la stratégie d'entreprise, où l'innovation de rupture est partout. Si l'innovation, justement, est la raison d'être des entreprises, leur quête absolue, la meilleure façon pour elles de continuer à croître, je ne crois pas et nous ne croyons pas qu'elle doive devenir le Graal de la gestion publique. Je ferme la parenthèse sur ce propos liminaire.

Quelques éléments maintenant sur la manière dont est restituée l'activité des services. Comme je le disais tout à l'heure, je ne vais pas revenir sur chacun des pôles, chacune des actions, mais permettez-moi de pointer quelques passages qui nous ont interrogés.

D'abord, sur l'activité du Pôle solidarités.

Nous notons la poursuite de l'évolution de l'intervention qui est faite par le Département dans le domaine de la protection de l'enfance et des jeunes vulnérables, spécifiquement dans la prise en charge des troubles autistiques ou encore dans des solutions d'accompagnement alternatives indispensables pour sortir les jeunes des hôtels, et nous avons déjà dit ici le soutien que nous avons à cette nouvelle orientation.

Domage, toutefois, qu'en complément de tout ceci, nous n'ayons aucune information sur l'activité de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, que vous avez, d'une certaine manière, dû faire renaître de ses cendres l'an dernier.

Sur ce sujet de l'ASE, nous notons également un chiffre qui nous alarme : celui de la baisse du nombre d'assistants familiaux travaillant pour le Département et auxquels sont confiés les enfants au titre de l'ASE. Ils étaient trois cent cinquante-sept en 2021, ils n'étaient plus que trois cent vingt-et-un en 2022, soit 10 % de baisse entre ces deux années ; ce n'est pas rien et je ne vous cache pas nos inquiétudes sur une tendance qui pourrait se poursuivre et qui ne serait pas sans incidence sur la qualité de l'accueil de ces enfants.

Ce problème de l'accueil, nous le trouvons aussi, même si ce n'est pas directement le Département qui y est associé, du côté de la petite enfance avec les assistants maternels, dont le nombre est aussi pointé en baisse : quatre mille deux cent quarante-sept assistants maternels – très précisément – agréés dans les Hauts-de-Seine, contre quatre mille six cent vingt-six en 2021 : c'est, là aussi, un peu moins de 9 % de baisse. S'y ajoute, mais on a déjà eu l'occasion de l'évoquer ici, la baisse toujours

inexpliquée pour moi du nombre de familles bénéficiaires d'allocations BéBéDOM, mais je ne reviens pas sur ce point.

Sur le volet prévention santé, quelques chiffres également nous surprennent : le niveau des consultations semble s'effondrer pour les moins de six ans : à moins que j'aie mal lu le rapport, on passe de vingt-deux mille sept cents examens médicaux et de prévention en 2021, si je me réfère au même rapport en 2021, à un peu plus de dix-sept mille en 2022 ; idem pour les actes de puéricultrices. Il y a des évolutions qu'on ne comprend pas complètement.

Toujours dans le volet solidarités, concernant les personnes en situation de handicap, le rapport indique que l'objectif recherché – il y a un joli titre sur ce sujet-là – est celui de « faciliter la vie de ces personnes » ; on ne peut que soutenir cette démarche. Je ne suis pas certain pour autant qu'on leur facilite la vie quand les délais moyens de traitement des demandes à la MDPH continuent de se dégrader un tout petit peu, quand on voit le temps moyen de traitement des demandes qui sont présentées sur l'année 2022 comparativement à celles de l'année 2021, avec une augmentation de ces délais de traitement des demandes.

Pour finir sur ces quelques interrogations concernant le volet solidarités, une remarque sur le FSL, dont les budgets, d'ailleurs, étaient en baisse en 2022 – on l'avait vu sur le compte administratif – comparativement à 2021 : on voit que le nombre d'aides a un peu augmenté en 2022, avec six mille quatre cents aides accordées ; en revanche, je suis très étonné de la répartition respective entre les aides pour l'accès au logement et celles pour le maintien dans le logement. Alors qu'en 2021, les aides au maintien pesaient à peu près 45 % de la répartition, elles ne représentent plus que 38 % en 2022. Cette répartition m'interroge quelque peu, notamment face à l'ambition qu'a le FSL d'être mobilisé, justement, pour éviter les expulsions locatives et assurer donc le maintien dans le logement.

Sur le Pôle attractivité, culture et territoire, il y a une petite « innovation » – c'est une petite boutade, je vais reprendre les termes, à mon compte ce coup-ci – de mise en forme dans la présentation de l'activité des différentes Directions, puisque la culture introduisait traditionnellement cette section ; vous avez totalement inversé la présentation de cette partie, vous permettant de mettre en exergue la politique de l'eau qui est développée, dont nous reconnaissons l'importance – on l'a déjà dit ici. Je ne reviendrai pas

non plus sur la politique culturelle, sur laquelle des points de convergence existent, tant sur les équipements que sur l'offre culturelle plus largement.

Sur le Pôle éducation, maintenance et construction, on a le détail et la description des aménagements des pôles sociaux, qui continuent de ne pas nous convaincre, tant nous continuons de penser que les pôles sociaux organisent l'éloignement des services là où la proximité devrait être la plus grande. Même si les opérations qui sont déployées autour de « l'aller vers » – qu'incarne notamment la caravane solidaire – sont de bonnes opérations, tout à fait intéressantes, elles ne peuvent très certainement pas pallier cet éloignement, quoi qu'on en dise.

Sur les collèges, on salue les efforts qui continuent d'être faits, notamment sur la rénovation énergétique des établissements.

Sur la restauration scolaire, 2022 aura été l'année du démarrage des nouveaux marchés, dont on sait que les délégataires n'ont pas été à la hauteur des attentes légitimes des familles et du Département ; je pense qu'on aura l'occasion d'aborder ce point de manière plus actualisée tout à l'heure sur une délibération spécifique.

Sur le Pôle jeunesse et sports, l'activité de ce Pôle en 2022 reste très majoritairement marquée par le sport ; c'est normal, puisque la Direction jeunesse a été créée en cours d'année. On attend d'ailleurs avec impatience l'annonce des dix thématiques structurantes de la politique jeunesse qui sont promises pour 2023 ; peut-être que vous serez en capacité, Monsieur le Président, d'évoquer le moment où on pourra découvrir ces dix thématiques structurantes. On les attend avec d'autant plus d'impatience qu'elles participent ou devront participer – d'une certaine manière – à la réponse que le Département doit faire à la jeunesse sur son territoire, une réponse d'autant plus forte au regard des événements récents dont on a parlé en introduction de cette séance.

Sur le Pôle logement, patrimoine et partenariats, on retrouve ici le travail fait notamment sur les Contrats de développement Département-Villes. Je note au passage les marges de progrès dont disposent les Villes sur l'intégration du volet développement durable dans les projets d'investissement demandés, puisque 40 % de ces projets sont qualifiés par les services départementaux de peu convaincants sur ce point ; je pense donc qu'il y a des marges de progrès dans les relations entre la Collectivité départementale et les Villes pour avancer sur ce sujet.

On retrouve également le détail de la stratégie immobilière du Département sur laquelle vous connaissez nos interrogations, si ce n'est nos oppositions ; peut-être aurez-vous l'occasion, Monsieur le Président, de nous donner ce matin quelques informations sur le devenir, par exemple, du dossier de cession de l'ancien Hôtel du Département, dont il est fait état dans le rapport.

Sur le Pôle ressources humaines et systèmes d'information – et j'en ai bientôt fini –, il me semble qu'il y a une erreur sur le niveau de recrutement évoqué en début de cette section, parce que les effectifs de recrutement qui sont indiqués pour l'année 2022 sont exactement les mêmes, à l'unité près, que ceux de 2021 ; soit vous êtes très forts, vous avez recruté à l'unité près et les mobilités ont été à l'identique, soit il y a un petit souci.

Nous notons d'ailleurs avec satisfaction, côté RH, l'effort de formation à destination des agents, puisque la moitié des agents permanents a suivi au moins une formation en 2022, c'est une bonne orientation.

Petit point de détail, toujours sur le Pôle RH : je sais l'effort qui est fait sur le recrutement d'agents porteurs de handicap, le pourcentage des travailleurs handicapés étant bien supérieur dans notre collectivité que ce qu'impose la loi. En revanche, je pense qu'il y a une petite erreur sur le pourcentage cité, puisqu'avec quatre cent quinze travailleurs en situation de handicap, on était à 8,4 ou 8,5 % des effectifs ; l'année suivante, donc celle qui est concernée par ce rapport, on est à quatre cent seize salariés en situation de handicap, donc un salarié de plus, et on nous indique qu'on atteint les 9,4 % ; je pense qu'il y a une petite coquille sur l'affaire, ou sinon, je n'ai pas compris le calcul qui est fait.

En tout état de cause, je salue l'engagement du Département pour ces agents en situation de handicap et pour leur recrutement encore plus nombreux pour la suite.

Enfin, une remarque sur les systèmes d'information autour de la question des démarches de dématérialisation. Vous savez ma préoccupation – et celle de notre groupe – sur ces questions-là ; faisons attention à ne pas exclure certains publics du fait de la numérisation des services. Évidemment, le numérique apporte beaucoup de choses positives, mais il faut rester vigilant ; je rappelle que 13 % des Altoséquanais sont concernés par l'illectronisme – 13 %, plus d'un sur dix –, souvent des Altoséquanais plus âgés mais pas seulement. Je pense qu'il faut aussi faire attention, et surtout faire en sorte que la dématérialisation des démarches puisse être toujours complétée par la possibilité de procéder aux mêmes démarches en face-à-face avec un professionnel.

Pour conclure, très rapidement, je terminerai par une remarque, qui est peut-être une forme de proposition et que nous avons déjà faite l'an dernier pour demander, dans la mesure du possible, que ce rapport des services, très complet, très détaillé et très intéressant sur l'activité précise des différents services dans les différents Pôles, nous soit présenté au moment du compte administratif. Cela donnerait une autre épaisseur aux échanges que nous avons, en mettant en regard les éléments comptables désincarnés du budget exécuté avec ceux de l'activité bien incarnée par les agents de la Collectivité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je ne sais pas si des Vice-Présidents souhaiteront répondre à certains points que vous avez évoqués.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des sujets, puisque, pour beaucoup d'entre eux, c'est pour vous associer ou dire qu'on faisait bien que vous les avez abordés, donc je ne vais pas revenir sur ceux-là.

Sur l'innovation, je n'ai pas bien compris vos propos. Pourquoi l'innovation devrait-elle être réservée au privé et pourquoi le public et les services publics ne peuvent-ils pas ou ne devraient-ils pas innover ? – puisque vous avez dit : « il n'appartient pas aux services publics de faire preuve d'innovation »...

M. Timotéo.- Je n'ai pas dit cela.

M. le Président.- Je crois qu'au contraire, il est important de faire preuve d'innovation, y compris dans le public, si c'est pour aider encore plus nos concitoyens. Vous disiez que le terme avait été repris souvent dans le rapport, donc je ne vais pas vous citer toutes nos innovations, mais les plus importantes :

- quand on a travaillé avec Marcel Rufo pour créer bientôt à Nanterre un équipement pour l'Aide sociale à l'enfance qui n'a été mis en œuvre nulle part ailleurs en France, on est bien innovant ;

- lorsqu'on décide de travailler avec les professionnels et également le CSTB pour créer l'EHPAD de demain, on est bien innovant...

Et j'espère qu'on servira, à travers ces innovations, d'exemple à d'autres Départements, puisque comme le soulignait tout à l'heure Monsieur Franchi, à une époque, avec notre action qui avait été conduite par Charles Pasqua sur les quartiers, nous avons même été suivis par l'État qui, ensuite, a créé l'ANRU. Donc rien ne nous interdit, bien au contraire, d'être innovants si cela va dans le bon sens. Plus nous le serons et mieux les choses iront.

Concernant les solidarités, sans rentrer dans le détail, on ne peut pas dire qu'il y ait de l'éloignement. Une fois encore, les Pôles sociaux départementaux ont été créés pour que l'ensemble des compétences soit regroupé, pour que l'on puisse prendre les problématiques de nos concitoyens dans leur globalité et qu'ils n'aient pas, comme avant, à se promener d'un lieu à un autre, où ils avaient tout un parcours à suivre selon leurs problématiques et leurs demandes.

Pour autant, j'ai demandé qu'on revoie effectivement les choses : un Pôle supplémentaire va être créé, des antennes existent ou vont être créées . Par ailleurs, il y a encore plus de proximité avec un certain nombre de Villes, lorsqu'elles nous mettent des locaux à disposition pour que nous puissions avoir des permanences dans leurs services, permanences en lien avec leurs propres services sociaux, leurs CCAS, ce qui permet d'avoir une synergie entre nos services et les services municipaux, puisque l'on s'occupe des mêmes personnes. Il est utile que ces différents services soient complémentaires et qu'ils se connaissent pour apporter les meilleures réponses.

Il y a peut-être eu une problématique à un moment donné, comme toujours, au début de la mise en œuvre et le temps que tous les Pôles soient réalisés, etc.

Mais au fil du temps, l'objectif que nous avons fixé est que chacun soit éloigné au maximum d'un quart d'heure en transports et vingt minutes à pied d'un Pôle social. Après, on ne peut pas être à cinq minutes à chaque fois ou au pas de la porte, mais je pense que ce sont des temps et délais raisonnables qui sont mis en œuvre.

Sur la MDPH et l'augmentation des délais, c'est vrai, les délais ont un peu augmenté, mais la demande a explosé aussi et, en même temps, on manque, il faut bien le reconnaître, de personnel, comme dans d'autres secteurs. Quand la demande explose et que vous avez un peu moins de personnel, forcément, les délais sont un peu plus longs. On s'y attelle. Une nouvelle Directrice a pris ses fonctions et je pense que dans les prochains mois, nous pourrons revenir à des délais normaux.

Sur le FSL il est vrai qu'il y a un écart entre le dispositif d'accès et celui de maintien. On aurait pu supposer que les demandes les plus importantes aillent vers le maintien, puisque ce sont des gens qui ont des difficultés de paiement de loyer. Au début, lorsque nous avons simplifié notre règlement et apporté plus d'aides, il n'y avait pas cet écart, ou il était en tout cas plus faible. Peut-être que, justement, le fait d'aider et d'aider le plus en amont fait, et pas qu'avec notre action mais aussi à travers celle des services sociaux, qu'il y a moins de gens qui ont besoin d'aide au maintien ou alors qu'ils sont pris en charge beaucoup plus tôt, ce qui fait que leur situation se dégrade moins que par le passé.

Après, nous instruisons avec nos SST un certain nombre de dossiers. Là-dessus, je l'ai dit et je vous le redis, ceux qui sont les plus à même de nous faire remonter au plus vite l'information sur les difficultés rencontrées par les ménages pour se maintenir dans leur logement, ce sont les offices HLM, quels qu'ils soient, et pas que l'Office départemental. Dès qu'ils voient qu'un mois de loyer n'a pas été payé, qu'il y en a un deuxième, immédiatement, ils doivent nous le faire savoir ou dire aux personnes qu'elles ont ce droit, pour qu'on puisse monter au plus tôt un dossier pour les aider. Dans nos SST, on ne gère pas ces aspects, donc on ne voit pas la personne qui a un mois ou deux mois d'impayé de loyer, il faut qu'elle vienne, qu'elle fasse la demande, alors que le bailleur, lui, le voit. Il faut qu'on ait une action peut-être encore plus forte, mais on n'arrête pas de l'avoir et on ne peut pas faire le travail à la place des bailleurs pour qu'ils fassent éventuellement remonter l'information plus vite.

Sur la cession de l'ancien Hôtel du Département, un programme avait été décidé en étroite collaboration avec Monsieur le Maire de Nanterre, Monsieur Jarry, et le Département, il y a eu mise en vente ; les réponses n'étaient pas satisfaisantes... enfin il n'y en avait même pas ou il y en avait une au moment où cela avait été mis en concurrence à l'achat il y a quelques années, mais suite au Covid, les gens qui avaient répondu n'ont pas donné suite. Puis, nous avons essayé avec le même programme, ou à peu près, de relancer l'opération sous forme de bail emphytéotique, pour dire : là, comme il n'y a pas déjà à sortir un montant de foncier, peut-être qu'il y aura des réponses ; il y en a alors eu une qui n'était absolument pas satisfaisante.

J'ai écrit d'ailleurs récemment à Monsieur Jarry pour qu'à la rentrée, on puisse se rencontrer pour réfléchir ensemble à une nouvelle – peut-être – idée de programmation, pour qu'il y ait un débouché, parce qu'on ne peut pas laisser des années encore ce bâtiment vide, qui, de toute façon, va se dégrader de plus en plus. Il nous coûte de l'argent chaque année, avec les charges liées aux fluides pour éviter qu'il ne s'abîme trop vite, le gardiennage etc... ce qui doit donner un coût de l'ordre de 800k€ à 1M€ par an. On ne peut donc pas rester des années comme cela.

Il faut qu'en étroite collaboration, comme nous le faisons toujours, avec les Communes, donc avec son représentant, le Maire, nous essayions ensemble de trouver une solution de sortie de ce bâtiment.

Je vais céder la parole à Madame Le Moal, puisque vous nous avez interrogés sur l'Observatoire qui a été créé et pour lequel il n'y a pas encore de résultat car, il me semble qu'il a été créé très récemment et que, donc... Alice ?

Mme Le Moal.- Bonjour à toutes et à tous.

Cher collègue, vous nous avez interpellés sur l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, je vais donc vous en dire un mot brièvement. La réunion plénière était prévue le 29 juin à 15 heures, et le 29 juin à 15 heures se tenait la marche blanche en hommage à Nahel, à quelques pas d'ici. Par conséquent, la décision a été prise le matin même de reporter cette séance d'installation de l'Observatoire départemental, qui nous importe évidemment beaucoup.

Nous avons eu un certain nombre de réunions préparatoires à cette plénière avec l'ensemble de nos partenaires, en particulier les partenaires de l'État déconcentré, les associations de protection de l'enfance, les associations de prévention spécialisée et tous les services du Département, bien sûr ; nous sommes donc fins prêts pour relancer les travaux de cet Observatoire, mais au regard de l'actualité, nous avons pris la décision de reporter à la rentrée cette réunion plénière. Sachez que les services sont fin prêts, un certain nombre de groupes de travail thématiques seront lancés en partenariat avec un certain nombre de partenaires.

Voilà très brièvement des nouvelles : nous sommes fin prêts pour le relancer à la rentrée.

M. le Président.- Vous ne pouvez donc pas avoir déjà un bilan de quelque chose qui n'a même pas été officiellement encore créé.

Monsieur Jarry ?

M. Jarry.- D'abord un petit mot pour vous remercier les uns et les autres de vos messages de soutien. Je veux d'ailleurs dire que si nous avons été l'épicentre pour les raisons que l'on connaît, on a vu qu'en réalité, cela s'étendait rapidement quasiment d'ailleurs dans toutes les villes du département. Cela m'amène à penser que quand on souffre dans des coins de la France ou quand on souffre dans des villes et des quartiers de la France, fous ceux qui pensent qu'on peut continuer de développer des projets de l'entre-soi et qu'on ne sera pas impacté par ces souffrances qui s'accumulent dans certains lieux.

J'ai dit beaucoup de choses dans les jours qui viennent de se passer, j'ai pensé aussi à beaucoup de choses, et j'ai dit notamment qu'il fallait qu'on voie la vérité en face : dans ce qu'on appelle l'Ile-de-France, dans la dernière décennie, évidemment, on n'a pas rien fait dans les quartiers populaires – d'autres les appellent « politique de la Ville », d'autres d'un vocable moins sympathique : « quartiers sensibles ». On a fait beaucoup de choses et, d'ailleurs, il se passe des tas de choses intéressantes et des gens extraordinaires sortent de ces quartiers, agissent dans ces quartiers, créent ; il ne faut pas les voir avec un seul œil.

La réalité est que lorsque la Région Ile-de-France demande à son Institut d'urbanisme d'évaluer comment évoluent les inégalités sociales et territoriales, l'Institut d'urbanisme de la Région Ile-de-France, en 2019, dit : dans la dernière décennie, cela ne s'est pas rétréci – comme vous pouvez parfois le dire –, cela s'est aggravé, et l'écart entre les villes s'est aggravé, à quelques exceptions près – dit-il – et quelques villes qui sont devenues un peu plus mixtes, et il cite Nanterre. Ça, il faudra bien le traiter.

Pour ce qui est d'ici, je pense que pour un morceau qu'a le Département, un morceau important, puisque c'est lui le chef de file des politiques sociales, évidemment, ces événements – ce n'est pas nouveau – invitent à continuer de renforcer ses politiques sociales, des politiques sociales fortes, sincères, imaginatives, proches des gens et des acteurs de terrain. Si on souligne et on apprécie le début de rééquilibrage par rapport à la mandature précédente, vous le savez, on pense qu'avec les moyens qu'a le Département

des Hauts-de-Seine, on pourrait aller beaucoup plus loin et faire beaucoup mieux que ce qu'on fait aujourd'hui.

De même, pour ce qui est de Nanterre, je souhaite – et ce serait un symbole – que le projet de quartier d'avenir de Nanterre, notamment pour le quartier des tours Aillaud (le quartier Picasso), soit inscrit à la séance de septembre. Je pense qu'il faut que les responsables administratifs du Département des Hauts-de-Seine et le Président de l'Office départemental des Hauts-de-Seine considèrent que c'est une priorité absolue. Je pense que c'est une nécessité.

En dehors de cela, le groupe m'avait demandé de me pencher sur le rapport d'activité : je ne vais pas vous cacher que je n'ai pas beaucoup consulté le rapport d'activité, donc je ne vous ferai pas une intervention détaillée sur ce que je pense de l'activité du Département des Hauts-de-Seine.

Je veux simplement vous montrer, sur un point, que quand je parle de cette sincérité et de l'attention qu'il doit y avoir sur les politiques sociales, on n'y est pas : je parle des PMI.

À la dernière Commission permanente, à laquelle je n'étais pas, un rapport est passé de principe d'une convention entre la Ville de Nanterre et le Département, qui prend évidemment en compte une particularité : le fait qu'à Nanterre – je crois que c'est le cas à Gennevilliers et à Nanterre, ce sont deux Villes qui sont comme ça –, la Ville porte deux PMI en lieu et place du Département ; c'est l'histoire.

Il y a quelques années, j'ai interrogé le Département pour savoir s'il voulait qu'on continue sous cette forme ou s'il souhaitait que les deux PMI de Nanterre soient départementalisées ; on municipalise bien d'un côté, on peut départementaliser de l'autre. C'était d'autant plus important que la Ville devait réinvestir dans des locaux et que, donc, elle est intégrée dans un centre de santé, ce qui est une originalité.

Quand je vois la convention qui nous est proposée, la manière dont le Département travaille – ou ne travaille pas – avec la Ville de Nanterre sur ce sujet, qui conduit, en résumé, à ce que la Ville de Nanterre supporte hier 175 k€ pour le fonctionnement de cette PMI et demain 220 k€, parce que, de la manière dont est rédigée cette convention, on nous demande d'augmenter les objectifs de la PMI sans les moyens supplémentaires, alors même que l'activité des PMI portées par le Département est

quasiment fermée : il y a quatre PMI à Nanterre, deux sont ouvertes à mi-temps. Je dis « Stop ! ». Là, on n'est pas dans une politique sociale sincère.

Cela m'avait amené à dire, un jour, que puisque le FSL était porté par les Communes, il fallait que ce soit le Département, et j'avais refusé que la Ville de Nanterre continue.

En tout cas, il est hors de question que sur des politiques départementales, la Commune soit amenée à faire face ; ce n'est pas possible.

Et puis, sur le sujet des demandes de RSA qui peuvent être instruites sur les sites par les agents de l'Espace insertion *via* un applicatif dédié ou déposées par les demandeurs eux-mêmes *via* le site internet de la CAF, je veux vous dire que si le Département encourage cette dernière option, celle-ci n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés : on estime ainsi que près de la moitié des demandes déposées *via* le site de la CAF sont incomplètes et ne peuvent ou tardent à aboutir.

Faisant valoir à juste titre leur droit à être accompagnés dans leurs démarches d'accès à leurs droits et d'insertion professionnelle, certains demandeurs ayant initié celles-ci *via* le site de la CAF viennent solliciter l'aide des Espaces d'insertion, une aide qui ne peut leur être apportée, le personnel de l'Espace d'insertion n'étant pas habilité à accéder au compte CAF des demandeurs. De ce fait, le traitement des demandes faites en ligne peut paradoxalement prendre plus de temps que celles bénéficiant de l'accompagnement d'un instructeur.

De plus, les demandes faites en ligne présentent le RSA comme un droit – ce qu'il est – sans suffisamment insister sur les devoirs qui accompagnent son obtention. Les conseillers de l'Espace insertion peuvent donc se trouver dans la situation parfois compliquée de devoir expliquer aux nouveaux bénéficiaires l'obligation qui leur est faite de s'inscrire dans une démarche d'insertion, obligation d'autant plus difficile à intégrer qu'elle ne leur avait jamais été explicitée.

Pour ces raisons, l'instruction des demandes de RSA sur site par les agents de l'Espace insertion me semble plus efficiente,. A défaut, si le Département maintient sa volonté d'encourager le dépôt des demandes en ligne *via* le site internet de la CAF, un médiateur numérique habilité à accéder au compte CAF des demandeurs de RSA et en mesure d'informer ceux-ci des obligations liées à son bénéfice apparaît comme un complément nécessaire pour pallier les difficultés inhérentes à cette modalité. Présent dans

les Espaces insertion un jour par semaine au moins, il pourrait accompagner toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans la finalisation de leur demande de RSA déposée *via* le site de la CAF.

De même, soyons attentifs : tous les dispositifs numérisés que nous mettons en place ont des conséquences que, parfois, on ne mesure pas. Il y a donc urgence à ce que le Directeur des services du Département réagisse vite, parce qu'on est en train de créer une situation dans les Espaces insertion – et celui de Nanterre est important – qui va engendrer des problèmes.

Évidemment, on peut toujours corriger les erreurs que l'on fait, mais c'est pour cela que je dis que les politiques sociales doivent être mises en œuvre avec beaucoup de soin, en concertation avec ceux qui sont sur le terrain et qui font ce travail.

Merci à vous.

M. le Président.- Deux ou trois points.

Tout d'abord, sur quartier d'avenir, pour apporter notre participation, notre aide, sur la rénovation des tours Aillaud, Monsieur Jarry, vous savez qu'il n'y a pas de problème ; cela fait déjà un moment qu'on travaille ensemble sur ce sujet, qu'il y a même un accord, non seulement sur les montants mais sur leur répartition, me semble-t-il, donc il n'y a pas de sujet de fond.

Après, il y a la forme. Bien entendu, dès que j'aurais les éléments et que les services auront le dossier complet, on le passera au plus tôt.

Dernière information, d'après mes services, il manquait, Monsieur le Président de l'Office, quelques points venant de l'Office départemental et également quelques points venant de l'Office de Nanterre.

Si on a le dossier complet, bien entendu, on ne perdra pas de temps pour le passer.

Vous savez que nous avons œuvré ensemble, d'ailleurs, pour qu'il y ait une augmentation de crédits – et le Préfet nous a aidés en cela – de l'ANRU. En effet, c'est un site classé et la rénovation, les montants et les coûts de travaux sont bien plus importants que sur d'autres lieux, et donc notre part, y compris municipale à travers votre Office et nous à travers notre Office départemental et nos quartiers d'avenir, est bien supérieure à ce qui est fait habituellement dans les autres quartiers.

Il n'y a donc pas de sujet là-dessus, il suffit simplement qu'on ait tous les éléments des services extérieurs, qui ne dépendent pas directement de moi.

Pour les deux PMI de Nanterre, elles sont municipales, donc nous apportons notre aide en fonction des demandes qui nous sont faites financièrement. Si vous souhaitez, mais il ne me semble pas avoir reçu de demande officielle de votre part, qu'elles deviennent départementales, je n'y vois aucun inconvénient, donc vous me saisissez, je fais regarder par les services. Effectivement, les PMI sont départementales, je ne vois pas pourquoi les deux de Nanterre resteraient municipales, donc saisissez-moi, Monsieur le Maire, et on étudiera cela pour qu'elles deviennent départementales, si on peut le faire. Après, il faut savoir à qui appartiennent les locaux... Il y a des modalités, probablement, à voir, cela ne se fera pas en vingt-quatre heures, mais sur le fond, je n'ai rien contre le fait de reprendre en gestion directe ces deux PMI.

Sur les difficultés d'accès au numérique, cela n'est pas une problématique uniquement pour le RSA. Le besoin du numérique, malheureusement ou heureusement – je n'en sais rien –, se développe beaucoup. Pour autant, avec tous les efforts que nous déployons, nous-mêmes mais également les Communes, pour que nos populations et celles qui en étaient les plus éloignées, petit à petit, sachent utiliser le numérique, il est vrai qu'il y a encore des publics qui en sont éloignés.

C'est pour cela que dans nos SST, nous avons des personnels pour aider à constituer les dossiers et à accomplir les démarches nécessaires pour ceux qui n'arrivent pas encore à utiliser correctement le numérique. Sur les espaces insertion, nous avons dit, dans le cas où il n'y aurait pas les personnels, que nous pourrions en mettre à disposition pour aider les gens qui n'ont pas accès au numérique. Là-dessus, j'ai envie de dire qu'il n'y a pas non plus de sujet, me semble-t-il, véritablement dramatique, parce que dans les SST et les Espaces insertion, nous devrions tous faire en sorte que plus personne ne soit empêché de constituer un dossier parce qu'il n'a pas la capacité d'utiliser le numérique.

Vous m'avez saisi – je crois – il y a une semaine là-dessus et je crois vous avoir répondu qu'on mettrait à l'Espace insertion du personnel nécessaire s'il le fallait.

M. Jarry (hors micro). - Je n'ai pas encore eu la réponse.

M. le Président.- Vous n'avez pas encore eu la réponse, mais vous m'avez écrit il n'y a même pas une semaine et j'ai signé le courrier dernièrement. Je ne suis pas chargé du transport des courriers, je ne suis pas La Poste... (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Cela viendra, mais je vous en donne donc la primeur. On l'a fait ailleurs ; s'il faut le faire à Nanterre aussi, on le fera.

Une fois encore, et même si je comprends bien, car vous êtes dans l'Opposition, que vous soyez obligé, pour montrer votre différence, de voter contre le budget, indirectement, vous le dites et vous le répétez, on fait quand même beaucoup de choses. Je rappelle qu'on est quand même à 62 % des dépenses réelles de fonctionnement en termes de solidarités ; 62 % ! Après, on peut toujours dire que ce n'est pas assez, et s'il faut faire encore, nous ferons encore, c'est la première de nos missions.

Nous conduisons cette politique, qui est nécessaire et qui l'est d'autant plus qu'il est vrai que depuis quelques années, une grande partie de nos concitoyens, de plus en plus importante, souffre.

D'ailleurs, vous l'avez remarqué, dans tout ce que nous mettons en œuvre, nous pensons aussi à une population qui a longtemps été oubliée : les tranches moyennes basses, qui, elles, n'ont jamais droit à rien, alors qu'il n'y a pas de grosse différence, finalement, entre ceux qui font l'objet d'aides et ceux qui n'en ont pas, et ces tranches moyennes se sentent de plus en plus déclassées.

Nous menons une politique sociale et nous la continuerons.

Après, vous êtes bien obligé de dire que ce n'est jamais assez et qu'il faut plus. Je ne comparerai pas à d'autres Départements, y compris de Gauche, parce que les pourcentages veulent tout et rien dire, mais comme vous nous aviez attaqués là-dessus, je précise que je ne suis pas sûr que tous les Départements, y compris de Gauche – enfin ce qu'il en reste –, consacrent 62 % aux solidarités.

M. Ouzoulias (hors micro).- Ils n'ont pas vos excédents.

M. le Président.- Là-dessus, une fois encore, si vous voulez relancer le débat « ils n'ont pas ces excédents », la Seine-Saint-Denis a plus de recettes nettes après péréquation, Monsieur Ouzoulias, que les Hauts-de-Seine, donc appelez Monsieur Troussel pour qu'il vous mette au courant si vous ne l'êtes pas...

M. Ouzoulias (hors micro).- Je le suis.

M. le Président.- Si vous l'êtes, quand Monsieur Jarry parle de sincérité, soyez aussi sincère, parce que la sincérité doit être des deux côtés.

Après péréquation, nous avons moins de recettes nettes que la Seine-Saint-Denis, nous mettons 62 % dans le social, la Seine-Saint-Denis n'est pas à 62 % de ses dépenses nettes sur le social et, pourtant, a une population plus en difficulté que celle des Hauts-de-Seine, vous nous l'avez souvent dit, mais je ne critique pas pour autant la Seine-Saint-Denis. Chacun mène la politique qu'il peut faire ou qu'il considère qu'il doit faire.

Alors ne m'amenez pas dans des comparaisons de ce type. En plus, j'ai d'excellentes relations à travers le FS2i avec Monsieur Troussel, je n'ai pas envie qu'on se fâche.

En tous les cas, on fait mieux, et ce n'est pas parce qu'on a plus d'excédents, parce qu'au final, on a moins de recettes et on fait plus de dépenses sociales, donc c'est simplement peut-être une volonté politique de notre part.

Nous avons donc examiné le rapport spécial.

Comme le disait Monsieur Timotéo en début de son propos, le rapport d'activité, c'est un peu, finalement, comme le compte administratif. Pour éviter dorénavant deux débats redondants d'un peu plus d'une heure, je vous demande, Monsieur le Directeur général, de faire en sorte, avec vos services, que nous ayons le rapport d'activité en même temps que le compte administratif ; comme ça, nous aurons ce débat en une seule fois. Cela vous va ?

M. Timotéo (hors micro).- Très bien.

M. le Président.- Moi aussi !

Je mets aux voix le donner acte.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.113 – Protocole transactionnel – Sinistre racines d'un arbre – Clamart.

M. le Président.- Le rapport 23.113 est un protocole transactionnel concernant un sinistre auprès d'un particulier du fait de racines d'un arbre départemental qui auraient causé des problèmes à son pavillon.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.114 – Compte-rendu sur les actions en justice – Mars-avril 2023.

M. le Président.- Le rapport 23.114 est le compte-rendu sur les actions en justice mars-avril 2023.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote pour le « prend acte » ?

Adopté à l'unanimité.

FINANCES - BUDGET

Rapport n° 23.115 – Création de SOGARIS HAROPA PORT LES AMARRES SAS – Prise de participation de SOGARIS SAEML – Accord préalable.

M. le Président.- Rapport 23.115 : il s'agit de la création de SOGARIS HAROPA PORT LES AMARRES SAS, d'une prise de participation de SOGARIS SAEML et d'un accord préalable qui doit être donné par notre Collectivité pour que cela puisse se réaliser.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.116 – Compte-rendu des encaissements d'indemnités d'assurances – Mai 2022 à avril 2023.

M. le Président.- Rapport 23.116 : il s'agit du compte-rendu des encaissements d'indemnités d'assurances du mois de mai 2022 au mois d'avril 2023.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Je pense qu'il y a unanimité sur la prise d'acte.

Je vous en remercie.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 23.85 – Compte-rendu des marchés et avenants – Janvier-mars 2023 – Compléments mars-décembre 2022.

M. le Président.- Rapport 23/85 : il s'agit du compte-rendu des marchés et avenants de janvier-mars 2023 et des compléments de mars-décembre 2022.

Il s'agit, là aussi, de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 23.102 – FSL – Compte-rendu – 1^{er} trimestre 2023.

M. le Président.- J'ai ensuite le rapport 23.102 : il s'agit du compte-rendu pour le premier trimestre 2023 du FSL.

J'ai deux inscrites : Madame Seillière et Madame Brobecker.

Madame Seillière ?

Mme Cillières.- Cillières, Monsieur le Président !

M. le Président.- Cillières, pardon.

Mme Cillières.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est pour ne pas qu'on me confonde avec d'autres... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Jarry.- C'était le Président du Medef...

Mme Cillières.- Oui, c'est cela !

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui présente le bilan des aides attribuées au titre du FSL pour le premier trimestre 2023.

Je vais raccourcir mon intervention, cela a déjà été abordé dans le cadre du bilan 2022. Je tenais à redire nos inquiétudes, déjà exprimées dernièrement sur le FSL maintien pour le bilan de l'activité 2022, avec des perspectives qui semblent se confirmer avec les chiffres indiqués dans ce rapport de bilan de début d'année 2023.

Le nombre d'aides et de demandes, et donc les montants accordés, pour le FSL accès augmentent ; on partage la satisfaction sur le sujet, c'est bien qu'il y a des besoins.

En revanche, le nombre de demandes d'aide au maintien dans le logement – nombre d'aides accordées et montants – continue de baisser, avec un chiffre : -16 % par rapport au premier trimestre 2022 sur le maintien. Au global, un budget pour le FSL qui est en baisse.

Je vous avais dit, Monsieur le Président, qu'il y avait peut-être moins de besoins, *etc.*, En tout cas, au regard de la situation économique et sociale qui impacte fortement, en premier lieu, celles et ceux qui sont déjà fragilisés, je ne peux pas croire que les besoins dans notre département baissent, au contraire.

Et je voudrais juste vous faire une proposition, pour ne pas laisser ce budget du FSL en baisse : pourquoi ne pas changer à nouveau les critères du FSL maintien, comme on l'avait fait en 2020 ? Peut-être que la situation actuelle nécessite, par exemple, d'augmenter le plafond, pourquoi pas à 15 000 € ?

En tout cas, je constate une augmentation des expulsions, et surtout en ce moment, en début d'été. Je vois des dettes cumulées de la période Covid. Vous savez qu'il y a eu une période de non-expulsion – et c'était bien normal – de la part des bailleurs. En conséquence, les dettes cumulées sur la période Covid et post-Covid ressortent maintenant, en cette année 2023. Je constate en tout cas des familles – et beaucoup de familles monoparentales – en grande difficulté et je souhaitais vous faire cette proposition : peut-on réfléchir, ensemble, à des changements de critères qui permettent un accès facilité au FSL maintien ? Encore une fois, comme l'a dit mon collègue Patrick Jarry, il importe que nous fassions tout pour venir en aide aux familles fragilisées aujourd'hui, pour qu'elles ne soient pas à la rue.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vais essayer de vous répondre, si Madame Tilly veut ensuite rebondir.

En réalité, lorsque nous avons changé notre règlement, nous avons eu une explosion de demandes. Il est normal aussi – j'ai déjà en partie répondu tout à l'heure, mais là, je fais une autre réponse – qu'après, cela diminue ou cela se stabilise. Cela a créé, au départ, un appel d'air, et nous avons réglé un grand nombre de dossiers. Une fois réglés, ils sont réglés et ne reviennent pas. C'est pour cela aussi qu'il y a une baisse, qui est logique, du maintien.

Pour autant, concernant l'accès, il y a des gens qui accèdent au logement, et il y a toujours besoin de logements ; c'est pour cela que l'accès ne diminue pas.

Mais le maintien, on a tellement augmenté le nombre de bénéficiaires - puisqu'après le changement de notre règlement, de mémoire, on a multiplié par deux les montants et le nombre des personnes pouvant obtenir cette aide et qui l'ont obtenue - que, forcément, à un moment donné, il y a une stagnation, voire une baisse, qui n'est pas – ce qui montre quand même qu'il y a encore des difficultés – énorme, parce qu'après +50, avoir du -6 -7 n'a rien d'illogique. Là où on pourrait être inquiet, c'est si après une augmentation de +50, on avait une diminution également de 50 ou 60 % ; là, cette diminution est très relative par rapport à l'explosion qu'il y a eue suite au règlement.

Je crois qu'il n'y a pas urgence à modifier notre règlement.

Madame Tilly, vous voulez toujours ajouter quelque chose ou j'ai fait la réponse ?

Mme Tilly.- Juste quelque chose de très simple : je tiens à rappeler que ce FSL, avec ce nouveau règlement que nous avons fait, a permis de répondre de façon immédiate ; on a sauvé énormément de nos concitoyens qui, justement, auraient été certainement dans une fragilité encore plus importante.

J'ai la chance et l'occasion de faire le tour des SST, des CCAS, et de discuter avec eux. Je peux vous dire que les professionnels ont bien géré ce FSL et l'ont bien communiqué. Cela étant, comme vous le remarquez – mais il ne faut pas avoir d'inquiétude majeure, il faut faire des observations, et à partir de là, c'est exactement ce que nous faisons –, nous constatons qu'il va certainement falloir refaire une communication auprès de nos collaborateurs, de nos services. Je rappelle certains chiffres : 40 % du FSL maintien est réalisé par les SST, par les Pôles sociaux, et nous n'avons que 10 % qui est réalisé par la CAF et 10 % par les CCAS. Il va falloir, effectivement, que nous communiquions à nouveau auprès d'eux, parce que vous savez qu'ils ne sont pas toujours disposés, disponibles, accessibles.

Je vous rejoins, Monsieur Jarry, quand vous parlez des problématiques de la CAF. C'est un problème que nous avons et qui a des conséquences pour la gestion des dossiers : nous n'avons pas accès à des données CAF. C'est un vrai souci, nos travailleurs sociaux nous le disent constamment : alors que nous devrions collaborer ensemble, il y a un réel refus.

Pour avoir un accompagnement global, et notamment dans le RSA, je peux vous dire que c'est insoluble. Le nombre d'heures que nous consacrons sur des sujets et des dossiers difficiles... Nous n'avons pas la présence de la CAF, nous avons le Pôle Emploi une fois tous les quatre matins, donc autant vous dire que nous devons, simplement avec nos petits moyens, avec nos services, essayer de comprendre les situations.

J'alerte vraiment, franchement ; j'aimerais beaucoup rencontrer prochainement la CAF pour pouvoir les mettre face à leurs... ce sont des choix qu'ils font, mais qui ont des conséquences. On ne peut pas faire plus avec moins de données ; ce n'est pas possible pour gérer des situations complexes.

Voilà ce que je voulais simplement dire...

M. le Président.- Merci, Madame Tilly, mais 10 % de remontées – une fois encore, je ne suis pas là pour jeter la pierre aux uns et aux autres, on a dit tout à l'heure le travail formidable que font les Villes suite à tout ce qui s'est passé – par les CCAS... Je veux bien que, parfois, on dise que le Département ne fait pas assez, mais 10 % de remontées par les CCAS, c'est dérisoire – excusez-moi du terme, mais c'est dérisoire.

Il est vrai qu'il faut peut-être qu'on relance, qu'on refasse de la communication.

J'avais Madame Brobecker aussi.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, mêmes constats et inquiétudes que ma collègue Hélène Cillières : on s'aperçoit dans nos villes qu'il y a des non-recours...

M. le Président (hors micro).- Alors même réponse ! (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Mme Brobecker.- ... et malheureusement, souvent par manque d'anticipation, des expulsions ; c'est le cas dans ma ville avec un CCAS en sous-effectif.

Vous nous avez appris, lors de la Commission des solidarités, que les SST vont retrouver peu à peu des effectifs en adéquation avec leurs missions. Nous savons que vous souhaitez, comme nous, que le Département puisse fortifier le maillage territorial pour remplir pleinement sa mission de chef de file des solidarités et développer, justement, des

liens avec les Villes pour qu'elles bénéficient des compétences du Département. Les Pôles sociaux actuels et futurs devraient le permettre, et donc la lutte contre le non-recours doit continuer.

M. le Président.- On va continuer à travailler ensemble.

Vous venez de dire que vos CCAS étaient en sous-effectifs ; nous avons les mêmes problèmes de recrutement. Quand, parfois, vous nous dites que cela ne va pas assez vite, etc, il faut reconnaître que ces difficultés concernent tous les acteurs

J'en profite pour rappeler ou vous dire que nous avons réussi, avec toutes les mesures que nous avons prises, à inverser la courbe. Dans, entre autres, nos Pôles sociaux, on a beaucoup moins de départs maintenant que de recrutements, c'est-à-dire qu'on est positif. Il nous manque encore un certain nombre de personnels, mais le solde net est positif, alors qu'à une époque, malgré les recrutements, on n'arrivait pas à combler les départs qu'il y avait encore. Maintenant que ce solde est positif, j'espère que dans les mois qui viendront, on aura enfin l'ensemble de nos personnels ; en tous les cas, on s'y emploie.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.106 – Subvention CFPPA.

M. le Président.- On passe au rapport 23.106 pour la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour les axes 2 et 5.

Madame Genthon est inscrite.

Mme Genthon.- Merci.

Sur le rapport 23.106, effectivement, nous souhaitons apporter une explication au vote de notre groupe.

Nous l'avons dit lors de la séance d'avril dernier, notre groupe soutient évidemment le développement de nouveaux dispositifs permettant de mieux répondre aux enjeux du maintien à domicile des personnes âgées.

Concernant plus particulièrement l'agence AutonomY, à laquelle a été transférée la CFPPA, nous avons formulé lors de cette même séance le souhait d'avoir un premier rapport d'activité et un bilan financier détaillé, ce que, d'ailleurs, vous aviez approuvé. Dans l'attente de ce bilan et d'une plus grande visibilité sur cette réorganisation des politiques départementales et interdépartementales d'autonomie, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous l'avais indiqué, vu la mise en œuvre avec AutonomY, on ne pourra faire le premier bilan, je pense, que d'ici la fin de l'année. Vous l'aurez, mais il faut quand même qu'il y ait, pour faire un bilan, une certaine durée d'existence de l'organisme. Là, il n'y a pas un an, donc on l'aura à la fin de l'année.

Si je comprends bien, votre groupe s'abstient d'ici là ? (*Madame Genthon acquiesce*)

Que fait le groupe de Monsieur Timotéo : il s'abstient aussi ou il vote ?

M. Timotéo (hors micro).- On vote pour.

M. le Président.- Donc le groupe de Monsieur Ouzoulis s'abstient et le groupe de Monsieur Timotéo et la majorité votent pour.

M. Révillon (hors micro).- On m'a marqué que j'avais un conflit d'intérêts avec ce rapport ; je ne sais pas pourquoi...

M. le Président.- Moi non plus, mais donc, vous n'avez pas pris part au vote.

Il doit y avoir une association dans ce cadre qui doit être financée, et dont vous devez être membre...

CULTURE

Rapport n° 23.79 – Grands projets et patrimoine – Syndicat mixte ouvert d'archéologie préventive – Convention de mise à disposition de moyens.

M. le Président.- On en vient au rapport 23.79 : il s'agit du Syndicat mixte ouvert d'archéologie préventive, avec une convention de mise à disposition de moyens.

J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes très favorables à la création de ce Syndicat mixte ouvert et nous avons bien compris qu'il serait ouvert à d'autres collectivités...

M. le Président.- ... des Villes en particulier.

M. Ouzoulis.- ... des Villes, mais je crois que le Département du Val-d'Oise pourrait être tout à fait intéressé, parce qu'il pourrait y avoir une véritable synergie qui pourrait être créée avec lui.

(Brouhaha sur les bancs de l'Assemblée départementale, Monsieur le Président rappelle à l'ordre les conseillers départementaux)

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je n'entends plus ce que dit Monsieur Ouzoulis, donc je ne pourrai pas lui répondre.

M. Ouzoulis.- Ce sont des compliments, donc il faut écouter, mais écouter jusqu'à la fin.

Le Val-d'Oise a un service archéologique aussi, mais qui est parfois un peu limité dans l'extension de ses missions, et pouvoir mettre en commun tout ce qui se fait dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines par le biais de ce syndicat est, je pense, une très bonne solution, ce sont des choses tout à fait utiles, donc là, félicitations !

Après, il y a une forme de *de profundis* qui arrive derrière : que reste-t-il dans le Syndicat mixte interdépartemental Hauts-de-Seine/Yvelines ? La voirie, quelques bricoles...

M. Baguet (hors micro).- Cela commençait bien pourtant... (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. Ouzoulias.- Toujours ! Vous savez bien qu'après les compliments, cela finit mal, toujours... (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Je pense qu'à un moment donné, il faut qu'on regarde la réalité en face : cela devient de plus en plus une coquille vide, donc je pense que ce serait bien, à un moment donné, d'arrêter tranquillement cette expérience et de revenir à des solutions efficaces. Le syndicat mixte, les sociétés locales *etc.* sont de très bonnes choses, qui n'ont pas la lourdeur de l'Établissement public mixte interdépartemental. Je tenais à vous le dire.

Mais nous voterons très favorablement à cette proposition.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Sur votre premier point, on se rencontre quand même assez souvent avec les Présidents des sept Départements, on s'est vu il y a quarante-huit heures, dans le cadre du FS2i, et nous n'avons pas de demande du Val-d'Oise. Je pense que cela ne poserait aucun problème – je suppose pour Monsieur Bédier ; en tout cas, pour moi, cela n'en pose aucun – d'élargir au Val-d'Oise et, pourquoi pas, même à d'autres Départements si nécessaire.

Sur le deuxième point, l'EPI, on l'a déjà dit, il est vrai qu'il n'a pas énormément de choses en direct, mais indirectement, si, parce qu'il y a beaucoup de GIP : ActivitY' pour venir en aide à tous nos concitoyens qui sont en recherche d'emploi, AutonomY dont vous attendez le rapport... Si on n'avait pas, à la base, l'EPI pour dire qu'on a décidé de travailler ensemble sur certains sujets, pourquoi y aurait-il des GIP ?

L'important, c'est que nous soyons au courant les uns et les autres de ce qui se passe et des politiques qui sont conduites aussi à travers ces GIP ; c'est ce qui a été évoqué d'ailleurs lors d'une réunion de l'EPI, où j'avais demandé et proposé qu'il y ait, là aussi, des

rapports annuels qui viennent sur le travail des GIP, puisque maintenant, vous acceptez d'y siéger.

S'il n'y a plus d'EPI, je ne vois pas pourquoi il y aurait des GIP ; il n'y aurait pas de cohérence, donc il faut qu'on garde l'EPI.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.86 – Musée départemental Albert-Kahn – Contrat de prêt – Exposition « *L'amour des plantes – Images et imaginaires des jardins d'Albert Kahn* ».

M. le Président.- Rapport 23.86 : il s'agit du musée départemental Albert-Kahn, avec un contrat de prêt.

Je n'ai pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.80 – Musée départemental Albert-Kahn – Remises de fichiers numériques – Musée de l'Air et de l'Espace et musée des Beaux-Arts de Lyon.

M. le Président.- Rapport 23.80 : toujours pour le musée départemental Albert-Kahn, des remises de fichiers numériques avec le musée de l'Air et de l'Espace et le musée des Beaux-Arts de Lyon.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a deux délibérations.

La première concerne les relations avec le musée de l'Air et de l'Espace.

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération, pour le musée des Beaux-Arts de Lyon, est également adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 23.87 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Plan de récolement décennal 2023-2025.

M. le Président.- Rapport 23.87 : il s'agit du musée du domaine départemental de Sceaux, avec son plan de récolement décennal 2023-2025.

J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Très rapidement, Monsieur le Président, c'est plutôt une suggestion ou une remarque : on le sait, le Parlement est en train de voter une loi sur les restitutions des œuvres qui ont été spoliées pendant l'occupation aux familles juives ; cent mille œuvres ont été spoliées, et on estime qu'aujourd'hui, il y en a encore dix mille dans les collections publiques.

Je ne doute pas que le travail exemplaire fait par le Conservateur du domaine départemental de Sceaux conduise le Département à constater qu'aucune de ces œuvres spoliées n'est dans les collections publiques du Département, mais je crois qu'à l'occasion du plan de récolement décennal, il faudrait qu'il y ait une information publique pour dire que dans ce domaine, le Département a été exemplaire et peut garantir à tous les habitants qu'il n'y a pas d'œuvre spoliée par les nazis et le gouvernement de Vichy dans les collections départementales.

Je tenais à vous le dire, parce que c'est un sujet qui fait l'actualité en ce moment et, malheureusement, ailleurs, dans des collectivités riveraines de la nôtre, il y a eu des restitutions d'œuvres importantes. Je pense qu'il est important de le dire et de marquer l'investissement du Département dans ce domaine.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- À ma connaissance, il n'y en a pas ; sinon, j'aurais été informé. Mais on va voir comment on peut, si vous pensez qu'il y a le besoin, rendre cela public; on va y réfléchir.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.88 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Contrats de prêt d'œuvres et de concession de droits d'auteur – Exposition « *Allegoria, les clés de la symbolique baroque* ».

M. le Président.- Concernant le rapport 23.88, toujours le musée départemental de Sceaux, pour des contrats de prêt d'œuvres et de concession de droits d'auteur pour l'exposition « *Allegoria, les clés de la symbolique baroque* », je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.81 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Contrats de prêt d'œuvres.

M. le Président.- Rapport 23.81 : il s'agit toujours du musée du domaine départemental de Sceaux, avec un contrat encore de prêt d'œuvres ; il y a trois délibérations :

- l'une pour la Ville d'Auvers-sur-Oise ;
- l'autre pour le musée Carnavalet ;
- et la troisième pour la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Je n'ai pas d'inscrit.

Les trois délibérations sont donc adoptées à l'unanimité.

**Rapport n° 23.89 – Musée du Grand Siècle – Nationalmuseum de Stockholm
– Avenant au contrat de prêt.**

M. le Président.- Rapport 23.89 : il s'agit du musée du Grand Siècle avec le Nationalmuseum de Stockholm, un avenant à un contrat de prêt.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.90 – Direction des archives départementales – Prêt de documents patrimoniaux – Service de la Mémoire des affaires culturelles de la Préfecture de Police.

M. le Président.- Rapport 23.90 : il s'agit de la Direction des archives départementales pour un prêt de documents patrimoniaux pour le Service de la Mémoire des affaires culturelles de la Préfecture de police.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.82 – Maison de Chateaubriand – Convention d'occupation du domaine public – Centre d'action cinématographique Le Rex.

M. le Président.- Rapport 23.82 : il s'agit de la Maison de Chateaubriand pour une convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'action cinématographique du Rex pour son Festival du film.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.91 – Schéma départemental des enseignements artistiques 2022-2025 – Subventions – 2023.

M. le Président.- Rapport 23.91 : il s'agit du Schéma départemental des enseignements artistiques pour les années 2022 à 2025 et des subventions qui en découlent pour l'année 2023.

Nous avons cinq délibérations :

- la première porte sur l'aide aux pôles territoriaux ;
- la deuxième sur l'aide aux pôles thématiques ;
- la troisième sur l'aide à la structuration ;
- la quatrième sur l'aide au projet annuel ;
- et la cinquième sur l'investissement numérique.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote pour ces cinq délibérations : elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 23.92 – Itinéraires départementaux d'éducation artistique et culturelle – 2023-2024.

M. le Président.- Nous passons au 23.92 : les itinéraires départementaux d'éducation artistique et culturelle pour les années 2023 et 2024, avec une première délibération concernant « Collège aux cinémas » et une seconde « Chemin des arts ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote pour ces deux délibérations : elles sont adoptées à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 23.108 – Domaine public départemental – Convention avec les Communes.

M. le Président.- Nous en arrivons au rapport 23.108, concernant le domaine public départemental et les conventions à passer avec les Communes.

J'ai peut-être – on me met « à confirmer » – un inscrit : Monsieur Jarry ?

(Monsieur Jarry fait un signe de tête négatif)

Je n'ai donc pas d'inscrit.

Je mets aux voix les trois délibérations :

- la première porte sur le règlement de gestion de la voirie départementale en agglomération ;
- la deuxième sur le règlement de gestion de l'éclairage public en agglomération ;
- la troisième délibération sur le transfert de la voirie départementale à vocation de desserte locale aux Communes.

Abstention des deux groupes de l'Opposition. Bon...

Rapport n° 23.117 – Convention de gestion courante de la voirie départementale en agglomération – EPT GPSO.

M. le Président.- Rapport 23.117 : la convention de gestion courante de la voirie départementale en agglomération avec l'EPT GPSO ; cela découle de la précédente délibération que nous avons approuvée.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Pourquoi vous vous abstenez ?

M. Timotéo (hors micro).- Si cela découle de la précédente délibération...

M. le Président.- Oui, mais je ne comprends pas ; vous ne donnez pas d'explication de vote, donc je ne comprends pas trop vos abstentions.

Mme Cillières.- Monsieur le Président, rapidement, parce que nous n'avons pas eu le temps de rediscuter de ce sujet : il nous apparaissait que les propositions de montants, notamment dans le cadre des municipalisations, étaient un peu faibles, un peu bas... ce n'est pas le bon mot ; j'ai dit « faibles ». En tout cas, on a, à titre de comparaison, des aménagements de rues sur lesquels on a le chiffrage au mètre carré, ce qui nous amène à une abstention et pas à une opposition.

M. le Président.- Je vous rappelle simplement que ce que vous évoquez, c'est une délibération sur les trois...

Mme Cillières.- Oui.

M. le Président.- ... et il me semble que lorsque notre Département avait proposé aux Communes la municipalisation, le montant moyen était de l'ordre de 70 € du mètre carré ; nous passons à 200 € du mètre carré. J'ai été Maire quand même vingt-cinq ans, nous avons fait pas mal de voiries dans ma commune, je n'ai jamais dépassé les 200 € du mètre carré.

Après, effectivement, si vous voulez des barrières ou des mats en platine... je ne suis pas contre, mais il peut y avoir un surplus amené par la Commune elle-même, parce que le mobilier urbain coûte, il y a quelques Communes qui, effectivement, ont des mobiliers urbains qui coûtent plus cher que d'autres.

Pour autant, pour vraiment restructurer une voirie, 200 € du mètre carré sont largement suffisants. D'ailleurs, nous ne mettons pas plus pour nos voiries départementales et je ne pense pas que lorsque nous refaisons une voirie départementale... en tous les cas, je n'ai pas reçu de courrier des Maires qui se plaignent en disant que c'est fait au rabais et qu'elles ne présentent pas les qualités nécessaires.

Je prends acte de votre décision, et donc vous vous abstenez aussi pour ce rapport.

La Majorité vote pour.

Rapport n° 23.109 – Remplacement de luminaires – La Garenne-Colombes
– Convention de financement.

M. le Président.- Rapport 23.109 : le remplacement de luminaires à La Garenne-Colombes, une convention de financement.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

C'est donc l'unanimité pour les luminaires !

**Rapport n° 23.93 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage –
Manufacture de Sèvres.**

M. le Président.- Sur le rapport 23.93, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant la Manufacture de Sèvres, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

TRANSPORTS

Rapport n° 23.94 – Protocole transactionnel – EUROVIA – Travaux d'infrastructures urbaines, signalisation lumineuse tricolore, éclairage public et espaces verts (lot n° 2) du tramway T10.

M. le Président.- Rapport 23.94 : il s'agit d'un protocole transactionnel avec EUROVIA concernant des travaux d'infrastructures urbaines, signalisation lumineuse tricolore, éclairage public et espaces verts du tramway T10.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 23.104 – Protocole transactionnel – Société Castel Alu – Marché de travaux.

M. le Président.- Rapport 23.104 : il s'agit du protocole transactionnel avec la société Castel Alu pour un marché de travaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.103 – Protocole transactionnel – Société Normen Marché de travaux.

M. le Président.- Rapport 23.103 : il s'agit d'un protocole transactionnel avec la société Normen concernant un marché de travaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.95 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

M. le Président.- Rapport 23.95 : il s'agit d'une mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.96 – Commune de Colombes – Parc Pierre Lagravère – Régularisations foncières.

M. le Président.- Rapport 23.96 : il s'agit de régularisations foncières avec la Commune de Colombes et le Département concernant le parc Pierre Lagravère.

Nous avons deux délibérations :

- la première porte sur les cessions d'emprises foncières que nous faisons ;
- la seconde porte sur les acquisitions – cette fois-ci – que nous faisons auprès de la Commune.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.97 – ZAC des Groues – Renonciation à une servitude de talus.

M. le Président.- Rapport 23.97 : il s'agit, concernant la ZAC des Groues, d'une renonciation à une servitude de talus.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité, sauf que je ne prends pas part au vote.

SPORTS

Rapport n° 23.83 – Concession de service public – Poney club départemental de l'Île Saint Germain.

M. le Président.- Rapport 23.83 : il s'agit de concession de service public pour le poney club départemental de l'Île Saint Germain.

Je n'ai pas d'intervenant.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.105 – Soutien au Sport de Haut niveau.

M. le Président.- Sur le rapport Sur le rapport 23.105, le soutien au sport de haut niveau, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Comme il ne reste plus beaucoup de rapports, qu'il n'est jamais que 11 heures 30 et que je ne voudrais pas déjeuner tout seul, on va faire une petite suspension de séance !
(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)

(La séance, suspendue à 11 heures 27, reprend à 11 heures 47.)

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons reprendre notre séance.

JEUNESSE

Rapport n° 23.98 – SNU – Accueil de volontaires.

M. le Président.- Notre ordre du jour appelle maintenant le rapport 23.98. Il s'agit d'accueil de volontaires par notre Collectivité de jeunes qui sont au SNU.

J'ai deux inscrits : Monsieur Benerafa et Monsieur Ouzoulis.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président. C'est Benarafa...

M. le Président.- Benarafa ! C'est ce que j'ai dit, non : Benarafa ?

M. Benarafa.- « Benerafa », mais ce n'est pas grave, on m'a reconnu ! (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, sur le principe que le Département accueille des jeunes qui souhaitent réaliser une mission d'intérêt général, il n'y a pas d'ambiguïté, notre groupe est toujours pour que notre Collectivité ouvre ses portes aux jeunes publics.

En revanche...

M. le Président (hors micro).- Ah !

M. Benarafa.- ... le cadre du Service national universel tel qu'il est proposé pose question.

Comme vous le savez, la nouvelle version du SNU comprend un séjour de cohésion de douze jours prévu pour les élèves de seconde dès septembre sur les heures de cours, annonce qui a été faite sans concertation avec les représentants de l'Éducation nationale ou des parents d'élèves et sans vote au Parlement. Ce séjour de cohésion sur le temps scolaire se fera soit sous la forme du volontariat individuel, soit sous la forme de volontariat collectif si un groupe classe propose un projet accompagné de leur professeur.

Autrement dit, des élèves de seconde vont perdre deux semaines de cours, et si un professeur de lycée part pour les encadrer en coopération avec des militaires à la retraite comme c'est préconisé, cela signifie que les autres élèves de lycée, donc de première et de terminale – car un professeur n'a pas que des classes de seconde –, vont se retrouver aussi sans enseignant. Et ce n'est pas parce que les heures de mathématiques seront remplacées, grâce au fameux pacte enseignant, par un professeur d'espagnol que ces absences seront compensées dans le programme.

À cela s'ajoute une impréparation totale du SNU en termes d'encadrants ; il en faudra minimum quinze mille si cela se fait sur le temps scolaire, et le double en dehors des temps scolaires, alors que tout le monde sait déjà que l'on a du mal à recruter.

En termes de logement aussi, rien n'est encore anticipé. Les organisateurs du SNU ont déjà eu du mal l'an dernier avec les vingt-trois mille adolescents à qui il fallait trouver des lieux d'accueil adaptés. Imaginez trois ou quatre fois plus à la rentrée prochaine et, à terme, huit cent quarante mille enfants d'une classe d'âge à loger en même temps ; on se demande comment ce sera possible.

En plus, cela a un coût, estimé, selon un rapport du Sénat que je vous invite à lire, à 3 Md€ par an, car il faut aussi prendre en compte la logistique de transport, d'encadrement et de gestion ; 3 Md€ pour douze jours, quand on a du mal à trouver 1,9 Md€ pour revaloriser les enseignants de 5 %, cela pose question.

On nous dit qu'un des principaux objectifs du SNU est de faire vivre les valeurs républicaines – mais c'est déjà le rôle de l'école, normalement – et de renforcer la cohésion nationale par la mixité territoriale.

Cependant, il est prévu que les élèves partent, mais tout en restant dans leur région, pour limiter la dépense publique – donc où est la mixité dans ce cas-là ? –, tout en restant éventuellement dans leur classe ; on ne voit donc pas comment cela va valoriser ou favoriser cette mixité sociale.

Quant à l'objectif de favoriser l'engagement par ce dispositif, il nous paraît bien mal adapté. Quand l'inscription au SNU est valorisée sur Parcoursup par rapport à d'autres élèves en concurrence, cela favorise plus une inscription au SNU par calcul. Or, l'engagement est quelque chose qui se construit dans la durée, dans des associations, au sein de son établissement en tant qu'éco-délégué ou dans la maison des lycéens, pas au cours d'un séjour d'intégration ou d'un stage d'observation de huit jours.

En réalité, ce SNU nouvelle version a été conçu avec le même manque d'évaluation et de concertation que l'actuelle réforme du lycée, qui a été remaniée chaque année au détriment des enseignants, des élèves, de la formation supérieure, et avec une grande illisibilité pour les parents et le grand public, avec probablement de lourdes conséquences sur la valeur du Bac général et la qualité de la formation.

Les recommandations du rapport du Sénat par rapport au SNU 2023 sont claires et étayées : il faut surseoir au projet de généralisation du séjour de cohésion et supprimer la phase 2 du Service national universel (la mission d'intérêt général).

Ce SNU apparaît donc clairement comme une usine à gaz, coûteuse, mal pensée, mal organisée ; ses bénéfices semblent difficiles à évaluer quand on sait que les élèves vont encore perdre des heures de cours, sans compter que ce SNU est une forme de désaveu du rôle de l'école publique, déjà mal en point.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que notre collectivité serait bien inspirée de ne pas cautionner ce SNU qui ne rend service à personne. C'est pourquoi notre groupe votera contre.

M. le Président.- Tout d'abord, le SNU existe. Que notre Collectivité soit volontaire pour accueillir des jeunes et, à travers ce qu'on a indiqué plusieurs fois ce matin et tout ce qui s'est passé, pour les avoir auprès de nous et leur montrer ce que sont nos métiers et tout ce que nous faisons pour apporter à nos concitoyens ne me semble pas, sur le fond, une mauvaise chose.

M. Benarafa (hors micro).- On est d'accord.

M. le Président.- Si vous êtes d'accord... La délibération dont il s'agit ne concerne pas la remise en cause ou non du SNU, mais de savoir si notre Collectivité se porte volontaire pour accueillir ou pas. Si vous êtes d'accord pour dire qu'on accueille, votez la délibération. Cela ne veut pas dire qu'on cautionne tout ce que vous avez dit.

Sur ce que vous avez dit, je doute fort – même si je partage un certain nombre de points que vous avez évoqués – que le ministre de l'Éducation nationale lise nos comptes-rendus et nos procès-verbaux. Je vous invite donc à lui écrire. Vous avez dit que ce n'était pas passé à l'Assemblée, mais pour autant, vous avez des Parlementaires et il me semble, pour avoir été Parlementaire, qu'on a le droit de poser des questions d'actualité, donc demandez-leur de poser la question et de dire ce que vous venez de dire.

Ici, nous sommes dans une Assemblée départementale et n'en déplaise à Monsieur Ouzoulias, même si le Sénat est une belle et grande maison, nous ne sommes ni au Sénat ni à l'Assemblée nationale, nous sommes au sein du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Je pense qu'à partir du moment où le texte existe, c'est plutôt une bonne chose que d'accueillir ces enfants et de leur montrer ce qu'est une gestion de proximité pour le bien de nos concitoyens, avec tous les métiers dans lesquels nous œuvrons.

Après, sur le fond, vous avez eu ma réponse.

Monsieur Ouzoulias ?

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président.

Je salue le discours de mon collègue qui est digne d'une campagne sénatoriale, donc je ne vais pas refaire la même chose ; c'est mon porte-parole dans cette Assemblée, je l'en remercie. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Sur le SNU, comme vous avez sollicité l'avis du Sénat, je vous le donne, parce qu'en l'occurrence, il est complètement unanime et la Commission de la culture du Sénat, toutes tendances confondues, a déjà dit plusieurs fois qu'il fallait arrêter l'expérimentation, parce qu'elle ne mène nulle part...

M. le Président.- Et vous n'avez pas été entendus ?

M. Ouzoulias.- On est rarement entendu par les ministres, Monsieur le Président... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Puisque vous mettez cela, une fois encore, il ne faut pas confondre les assemblées...

M. Ouzoulias.- Non, je suis d'accord.

M. le Président.- Qu'il puisse y avoir une divergence de vues et que vous ayez des réponses, certes. Mais me dire que vous n'êtes absolument pas entendus, les Sénateurs, par un Ministre qui, à la rigueur, pourrait ne pas partager votre rapport et vous donner une réponse, Si vous nous expliquez qu'il ne vous répond même pas, il ne faut pas s'étonner d'un certain nombre de choses.

M. Ouzoulias.- Peut-être qu'il faut des Sénateurs beaucoup plus offensifs, Monsieur le Président.

M. le Président.- Mais vous l'êtes, Monsieur Ouzoulias !

M. Ouzoulias.- Voilà, mais seul ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Ce n'est pas gentil pour tous vos collègues, y compris de votre groupe ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Ouzoulias.- Ce que je voulais dire sur le fond, c'est que notre groupe, notre famille politique, a toujours été pour la conscription et le service militaire et que nous avons regretté la disparition du service militaire. On essaye de nous présenter quelque chose qui est une forme de service militaire, mais qui est facultatif. À un moment donné, il faut prendre des choix politiques ; le Gouvernement ne l'a pas fait. S'il veut réinstaurer la conscription, et dans le cadre de ce qui s'est passé avec l'Ukraine, je pense que ce serait une bonne mesure, mais pas avec le SNU.

On ne va pas voter contre, parce qu'on a bien compris que vous faisiez face à une demande de l'État et que vous étiez obligé de la satisfaire d'une certaine façon, donc on va s'abstenir...

M. le Président.- Non, je ne suis pas obligé.

M. Ouzoulias.- Non, vous n'êtes pas obligé, mais vous l'avez fait ; on ne vous le reproche pas, c'est pour ça qu'on s'abstient.

M. le Président.- Je le fais, parce que je pense qu'à partir du moment où cela existe – je ne remets pas en cause le fond, mais ce n'est pas nous qui pouvons juger du fond –, sur la forme, que des enfants passent quinze jours ou plus avec nos services dans les SST ou dans d'autres services n'est pas forcément une mauvaise chose pour leur faire prendre conscience d'un certain nombre de sujets.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

Qui s'abstient ?

Le groupe de Monsieur Ouzoulis.

La majorité est pour.

ÉDUCATION

Rapport n° 23.107 – Restauration scolaire et nettoyage – ELIOR Elres – Contrats de concession – Protocole transactionnel et avenant n° 1 de revalorisation des conditions tarifaires.

M. le Président.- On passe au rapport 23.107, concernant la restauration scolaire et le nettoyage avec Elior, conformément à notre contrat de concession, sur un protocole transactionnel et un avenant concernant la revalorisation des conditions tarifaires.

J'ai trois inscrits : Monsieur Benarafa, Monsieur Adjroud et Monsieur Datcharry.
Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président – c'était bien, là !

Chers collègues, dès le début de notre mandat, notre groupe était intervenu pour dire combien nous étions contre le recours à un contrat de concession pour la gestion et l'exploration des restaurations scolaires des collèges du Département. Les faits nous ont donné, malheureusement, raison :

- une rentrée difficile en termes de qualité et d'approvisionnement des repas ;
- moins de souplesse pour les gestionnaires qui ne peuvent plus gérer le personnel d'entretien et de nettoyage, parce qu'il appartient désormais à Elior ;
- une communication désastreuse avec les parents d'élèves. Aujourd'hui, par exemple, Elior a recours à des huissiers de justice pour des impayés de repas de quelques euros, qui sont en fait souvent des erreurs du prestataire et qui pourraient être réglés par un simple mail ou un coup de fil.

Nous voilà donc tributaires d'un contrat avec un opérateur privé, dont l'objectif final est de dégager un bénéfice, ce qui n'est pas le rôle, normalement, du service public aux élèves des collèges des Hauts-de-Seine.

Maintenant, on nous demande d'approuver un protocole transactionnel pour indemniser la société Elior au titre de son déficit d'exploitation imputable à la crise sanitaire liée à la Covid-19 : 1,5 M€ à reverser par le Département, alors qu'Elior a déjà bénéficié du chômage partiel et d'un prêt garanti par l'État de plus de 200 M€. C'est beaucoup, mais admettons, si cela permet d'éviter des contentieux juridiques encore plus coûteux.

En revanche, la demande de revalorisation des conditions tarifaires du contrat de concession – pourtant signé il y a à peine un an, alors que l'entreprise avait connaissance de l'inflation lors de la remise de l'offre – pour compenser les augmentations sur les denrées alimentaires nous paraît indécente ; indécente parce qu'Elior est une entreprise mondiale, qui enregistre un chiffre d'affaires de plus de 5 Md€, qui n'a pas hésité pendant des années, y compris en 2020, pendant le confinement, à avoir un taux de distribution à ses actionnaires de 40 % et à rémunérer en général ses dirigeants (du CAC 40) entre 1 M€ avec des primes pouvant monter jusqu'à 10 M€. C'est une entreprise qui a profité de la crise pour se restructurer, en licenciant près de mille neuf cents personnes en 2021, alors que pendant des années, elle a profité de plus de 100 M€ d'aides publiques à travers le CICE, les réductions Fillon ou zéro cotisation Urssaf, les crédits d'impôts d'apprentissage, de mécénat, et crédits d'impôts familles.

Et là, ne soyons pas dupes : maintenant qu'elle a remporté une partie du marché auprès du Département, Elior vient nous faire croire que l'inflation est un événement exceptionnel et imprévisible pour elle, alors qu'elle a elle-même participé, comme toutes les entreprises du CAC 40, à cette inflation. Pour la BCE, c'est l'inflation des dividendes versés par les grands groupes à leurs actionnaires – qui a augmenté en moyenne de 28 % quand les salaires n'augmentaient que de 3,8 % – qui est responsable de l'inflation.

En réalité, Elior veut nous faire rembourser ses placements hasardeux, sa dette, la chute de la valeur du cours de son action, ainsi que sa générosité envers ses actionnaires et ses dirigeants à l'origine de cette même inflation.

Voir le CAC 40 en pleine santé alors que la fracture est en train de s'aggraver dans notre société à cause de l'inflation n'est plus possible !

Qu'Elior demande au Département de verser l'équivalent de 320 k€ par an d'argent public pour compenser ses mauvais calculs de prévision sur l'inflation des denrées alimentaires est indécent, alors que dans le même temps, pour des raisons de recapitalisation, l'ancien Directeur général d'Elior, qui a été démis de ses fonctions cette année, va toucher en deux ans plus de 2 M€ grâce à une clause de non-concurrence. C'est indécent.

Nous voterons donc contre cet avenant, car nous refusons que l'on mette une pièce de plus dans cette machine où tout le monde est perdant, sauf quelques privilégiés. L'argent public doit être dépensé pour le service public, ou pour ses agents, ou pour la transition écologique, pas pour revaloriser des actionnaires qui ne représentent que 7 % de la population française ou des dirigeants aux salaires souvent indécents.

M. le Président.- Sur le fond, vous l'avez dit d'entrée de jeu, vous êtes contre la délégation de service public ; on en prend acte. Pour autant, nous souhaitons améliorer les choses – on l'a dit, on le redit –, en mettant des cuisines sur place, en faisant au mieux pour que les repas ne soient plus livrés de cuisines centrales, etc., mais nous ne serons pas en régie, Monsieur Benarafa. On ne peut pas avoir les personnels nécessaires pour couvrir plus de cent collèges, surtout avec les difficultés de recrutement aujourd'hui.

Que nous améliorions la qualité et que nous y veillions, oui ; la délégation restera, ne vous en déplaise.

D'ailleurs, beaucoup de Communes sont elles-mêmes en délégation. Je n'ai pas fait le tour de vos Communes, mais je ne suis pas sûr que dans toutes les Communes que vous dirigez, vous soyez en régie directe.

Ensuite, sur le protocole, quelque part, « c'est de droit », c'est-à-dire qu'on en arrive à négocier, parce que cette entreprise, comme beaucoup d'autres, a été touchée par le Covid et que ce n'est pas le premier protocole transactionnel que nous passons concernant les conséquences du Covid.

Sur, ensuite, l'augmentation tarifaire – on dit « tarifaire », mais elle n'est pas répercutée sur les familles ; les familles continueront, je tiens à le préciser, à payer le même coût –, on a accepté d'augmenter de 5 % quand le coût des denrées entre-temps a augmenté de 15 %. Une circulaire a été émise par l'État, qui, en fait, de droit, donne raison à ceux qui demandent cette revalorisation, et donc, après négociation, nous sommes arrivés à 5 %, alors que les denrées ont augmenté de 15 %.

Ce n'est pas moi qui fais les circulaires ; là aussi, vous vous adresserez à la personne adéquate, mais cette circulaire donnait raison aux entreprises. Je crois que cette circulaire émane même, non pas d'un Ministre, mais du Premier ministre.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues, je vais être assez rapide...

M. le Président.- C'est bien !

M. Adjroud.- ... juste pour vous rappeler qu'au moment où nous débattions de cette privatisation totale de la restauration collective, j'avais fait une intervention à cette même place où j'avais averti, de manière très humble, des conséquences prévisibles de l'augmentation des matières premières liée au Covid-19 et à la guerre en Ukraine qui venait tout juste de débuter. Je me souviens qu'à l'époque, j'avais été soigneusement renvoyé dans mes vingt-deux.

Au-delà de cela, je voulais profiter de...

M. le Président.- Parce que vous vouliez qu'on paye plus sans que rien ne nous y oblige ?

M. Adjroud.- Non...

M. le Président.- Ah bon ! Rassurez-moi !

M. Adjroud.- Je disais que nous nous mettions dans les mains de ces délégataires privés...

M. le Président.- Vous êtes contre les délégations...

M. Adjroud.- Bien sûr !

M. le Président.- ... mais nous ne sommes pas contre .Donc le problème est tranché. Vous pouvez me le dire tant que vous voulez...

M. Adjroud.- Et je le répéterai à chaque fois, histoire que personne ne l'oublie.

M. le Président.- ... vous êtes douze et nous sommes trente-quatre, donc voilà, le problème est réglé ! Vous pouvez me le redire tous les ans.

M. Adjroud.- Voilà, très bien, peut-être même deux fois par an.

M. le Président.- Même vote !

M. Adjroud.- Non, mais du coup, pour revenir à nos moutons, je voulais vous poser la question que je vous avais déjà posée en décembre dernier sur la réouverture des cuisines dans un certain nombre de collèges...

M. le Président.- C'est en cours.

M. Adjroud.- C'était déjà en cours en décembre dernier...

M. le Président.- Il y a cent collèges.

M. Adjroud.- ... et je voulais savoir s'il était possible d'avoir un rétroplanning, d'avoir un peu de projection sur les collèges de nos cantons.

M. le Président.- On peut vous donner cela en Commission, il n'y a pas de problème. De mémoire, il y a une trentaine de projets en cours, d'études et de travaux qui ont commencé.

M. Adjroud.- Dernier point, positif cette fois-ci : je voulais saluer le travail des agents départementaux, notamment ceux de la Direction éducation, qui ont fait un travail formidable pour venir essayer de pallier les défauts de ces deux délégataires. En tout cas, sur mon canton et sur ma ville en particulier, je sais que j'ai pu compter sur eux pour remettre d'équerre les prestations d'Elior ; il y avait du boulot et ils l'ont fait et il y a eu le suivi. Même si je suis contre cette privatisation, le suivi, en tout cas du côté des agents départementaux, a été de qualité.

M. le Président.- Merci pour eux, mais c'est notre rôle. Une fois encore, mais on ne va pas refaire le débat sur la délégation de service public, au début de l'année, il y a eu effectivement un certain nombre de problèmes et de problèmes qui n'étaient pas uniquement liés au fait que nous soyons en délégation ; ils étaient liés en grande partie aussi à un manque de personnel.

Petit à petit, ces problèmes ont été réglés. On vous l'a indiqué tout à l'heure, me semble-t-il, au moment de l'intervention que Monsieur Franchi a fait sur le rapport d'activité, Pas sur l'ensemble des collèges mais sur une trentaine ou une quarantaine de collèges, a été réalisé par un institut indépendant un sondage ; 70 %, de mémoire, des élèves considèrent que ce qu'ils mangent est bon. Alors, il en manque encore 30 %, mais il y en a quand même 70 %, ce qui veut dire que malgré les difficultés initiales, les choses se sont nettement améliorées, et nos services, avec Madame Léandri, sont en relation permanente, non seulement avec les deux prestataires – parce qu'il n'y a pas qu'Elior mais également Sodexo –, mais également avec les principaux de collège, les fédérations de parents d'élèves, pour veiller à ce que nous arrivions à atteindre les objectifs qui étaient dans notre cahier des charges, à la fois sur les quantités, sur la qualité et le nombre également de produits bio.

Tout cela se poursuit. On est parti d'une situation qui, effectivement, était très délicate à la rentrée pour différentes raisons et, je l'ai dit, en particulier de personnel. Les choses se sont nettement améliorées, mais je ne vais pas vous dire – ce serait mentir – qu'aujourd'hui, tout va bien partout. Il y a encore, de-ci de-là, quelques problèmes, mais je ne désespère pas que nous les réglions rapidement.

Mon objectif – et je l'ai dit moi-même directement aux deux délégataires – n'est pas d'appliquer des pénalités pour appliquer des pénalités. Certes, nous en sommes à 600 k€ – je crois – de pénalités pour Elior, puisqu'on évoque Elior ; mais l'essentiel n'est pas là. Ce que je veux, c'est que les enfants aient de la qualité et de la quantité. Appliquer des pénalités aux prestataires ne remplit pas les assiettes et ne donne pas la qualité.

Je pense qu'ils l'ont bien compris, qu'ils font les efforts nécessaires, y compris en termes de formation de leur personnel, parce qu'il a fallu qu'ils recrutent pas mal de gens, ils y arrivent, mais des gens qui ne sont pas forcément totalement formés, et ils les forment pendant les vacances, ce qui démontre qu'ils ont bien compris ce que nous attendons d'eux.

On finit avec Monsieur Datcharry qui va nous parler de Villeneuve...

M. Datcharry.- Non, je vais vous parler d'Elior.

M. le Président.- Ah... Pour Villeneuve !

M. Datcharry.- Peut-être...

M. le Président.- On va voir...

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas vous surprendre, le principe même de confier l'alimentation de nos jeunes à un prestataire dont la raison d'être est de maximiser les profits financiers de ses actionnaires est, pour nous, un réel problème, qui plus est, comme l'a dit Najib tout à l'heure, lorsque ces entreprises commerciales font payer aux collectivités les risques et aléas liés à leurs activités. Et c'est encore plus un problème lorsque le service rendu n'est pas à la hauteur des engagements pris.

L'année dernière, la première demande d'indemnisation d'Elior liée au Covid-19 pouvait être légitime : l'année 2020 avait été quand même très compliquée. Pour les années suivantes, et là, on est dans ce cas-là, ils redemandent une indemnisation ; c'est un vrai problème pour nous. De la même manière, c'est un problème pour le nouveau contrat et cette revalorisation tarifaire que l'on trouve discutable.

Nous avons déjà longuement dénoncé la piètre qualité des repas proposés à nos collégiens par ce prestataire. Des promesses d'amélioration ont été faites, des efforts, sans doute, ont été réalisés dans certains collèges. Néanmoins, nous sommes encore loin du compte et les témoignages et avis négatifs qui remontent des établissements restent nombreux.

Il en découle très logiquement – et c'est aussi un problème tout à fait important – le problème de la fréquentation, et donc, oui, je vais vous parler de Villeneuve !

Dans le collège Édouard Manet, 9,5 % des élèves sont demi-pensionnaires. C'est un taux extrêmement faible de fréquentation, et les enquêtes de satisfaction qui sont faites – et vous y avez fait référence – peuvent sembler encourageantes, mais elles ne sont absolument pas représentatives. 9,5 %...

Ces chiffres sont préoccupants si l'on considère que la restauration scolaire, particulièrement dans le service public, revêt aussi une fonction pédagogique et sanitaire en matière d'alimentation. Il est indispensable sur ce plan de redonner aux cantines de nos collèges de l'attractivité auprès de tous ces jeunes, qui, pour beaucoup, se rabattent vers les *fast-foods* et les repas de moindre qualité nutritive. C'est aussi un enjeu pour rendre, de façon plus globale, les établissements d'enseignement public plus attractifs dans notre département.

C'est pour cela que nous continuons, comme mes collègues, à demander la mise en œuvre des productions sur place et des circuits courts.

Pour terminer, notre groupe votera évidemment contre cette délibération ; c'est notre façon à nous d'appliquer des pénalités supplémentaires à ce prestataire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien. On ne va pas refaire le débat que nous avons eus avec vos deux collègues.

Sur le fait qu'il y ait moins de jeunes qui mangent dans les collèges, je crois qu'on a fait trois fois les études, à différentes époques. Il est vrai que dès qu'ils atteignent le collège, à l'inverse du primaire, ils sont un peu plus indépendants, il y en a moins qui mangent au collège. Ce n'est pas propre à Villeneuve-la-Garenne, Monsieur Datcharry, c'est d'une façon générale ce qui ressort des études qui ont été conduites.

Après, effectivement, est-ce qu'il vaut mieux qu'ils aillent déjeuner entre copains ou je ne sais pas avec qui dans un *fast-food* ou seuls à la maison ou rester au collège ? Une fois encore, je ne suis pas les parents, ni l'enfant. Il faut que nous donnions une prestation et que nous la donnions la meilleure possible, en qualité et en quantité. Après, je ne peux pas forcer les enfants à manger au collège ; on est dans un pays de liberté et ils font ce qu'ils souhaitent.

M. Datcharry.- Pour exemple, le collège Guy Moquet de Gennevilliers, qui est à peu près à des taux équivalents, si on prend le même collège à La Courneuve (REP+ et même nombre d'élèves), ils ont le double de demi-pensionnaires, mais c'est de la cuisine sur place.

M. le Président.- Oui, mais, une fois encore, on vous a dit qu'on faisait les travaux et qu'ils allaient avoir la cuisine sur place.

M. Datcharry.- Ils ont le double de demi-pensionnaires.

M. le Président.- Oui, ils sont peut-être le double, mais ils peuvent être le triple ou le quadruple... une fois encore, les études ont été faites, il n'y a pas que la cuisine sur place qui va tout changer ; la cuisine sur place, c'est pour améliorer les quantités et les qualités. Et il y a 70 % d'enfants satisfaits ! On n'est pas à 100 %, mais on en a 70 % ! À partir de là, posons-nous la question : pourquoi, s'il y en a 70 % qui sont satisfaits, certains ne viennent pas ?

Je veux bien qu'il y ait encore des progrès à faire, mais s'il y a 70 % de satisfaits, c'est que ce n'est pas si mal que ça et qu'en tous les cas, c'est mieux que le *fast-food* ! Pour autant, ils ne viennent pas plus. Encore une fois, on est dans un pays de liberté et ils font ce qu'ils veulent. On pourra faire la cuisine sur place, on pourra faire venir des grands chefs, s'ils n'ont pas envie de venir, ils ne viendront pas.

On a compris que l'Opposition votait contre.

La Majorité vote pour.

Rapport n° 23.99 – Asnières-sur-Seine – Acquisition d'une parcelle – Construction d'un collège.

M. le Président.- Rapport 23.99 : Asnières-sur-Seine, une acquisition d'une parcelle pour construire un collège, où il y aura une cuisine sur place, parce que là, on construit, on peut faire ! Donc vous votez pour ?

Il n'y a pas d'inscrit.

Qui vote contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Rapport n° 23.78 – Actions éducatives citoyennes et numériques 2023 – Collèges publics – Dotations en matériels et services numériques innovants.

M. le Président.- Rapport 23.78 : des actions éducatives citoyennes et numériques dans les collèges publics, des dotations en matériels et services numériques innovants ! (*Acclamations sur les bancs de la Majorité départementale*)

N'en déplaise à Monsieur Timotéo.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 23.110 – Convention intercommunale d’attribution 2022-2028 – Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

M. le Président.- Rapport 23.110 : la convention intercommunale d’attribution pour les années 2022-2028 pour l’Établissement public territorial de Grand Paris Seine Ouest.

J’avais une inscrite, mais je crois qu’elle s’est retirée. Je n’ai pas d’inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l’unanimité.

Rapport n° 23.111 – Antin Résidences – Désignation – Conseil d’administration.

Rapport 23.111 : il s’agit de désigner pour le Conseil d’administration au sein d’Antin Résidences un des conseillers départementaux.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Ludovic Guilcher en tant que représentant de notre Département au sein de ce Conseil d’administration.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 23.112 – Commune de Levallois-Perret – Contrat de développement Département-Ville – 2023-2025.

Rapport 23.112 : il s’agit de la Commune de Levallois-Perret pour passer un Contrat de développement entre la Ville et le Département pour les années 2023-2025.

L’Opposition ne prend pas part au vote.

La Majorité est pour.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport n° 23.100 – Participation financière – GIP CDAD des Hauts-de-Seine – Année 2023.

M. le Président.- Rapport 23.100 : il s'agit d'une participation financière pour le GIP CDAD des Hauts-de-Seine pour l'année 2023.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.101 – Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2027 – Ville de Bourg-la-Reine.

M. le Président.- Rapport 23.101 : il s'agit de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour les années 2023-2027 concernant la Ville de Bourg-la-Reine.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

EXAMEN D'UNE QUESTION ORALE

Question posée par Madame Hélène Cillières relative à la situation des jeunes majeurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

M. le Président.- Enfin, nous avons une question orale du groupe Communiste. Madame Cillières, je vous en prie.

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Plusieurs associations et syndicats, par la voix du collectif RESF MIE 92, nous font part d'une proportion inquiétante dans notre département de jeunes majeurs pris en

charge par l'Aide sociale à l'enfance, qui sont ou risquent actuellement de se retrouver à la rue, alors même qu'ils ou elles sont en formation, et ne sont pas encore parvenus à une véritable autonomie.

Notre groupe prend cette alerte au sérieux, et c'est pourquoi nous souhaitons la relayer au sein de notre Assemblée.

Face à cette situation, le collectif et les associations questionnent tant l'action de l'État que celle du Département.

Elles demandent une réelle coordination entre ces actions, et que soient mises en place des mesures conjointes pour éviter les « sorties sèches » de l'ASE de ces jeunes qui sont en formation mais sans emploi ni logement stable.

Il est notamment indispensable pour cela que les jeunes majeurs accèdent automatiquement au Fonds d'Insertion des jeunes du Département à la fin de leur contrat « Jeune majeur », lorsqu'ils atteignent leur vingt-et-unième anniversaire.

Les associations font état d'un nombre important de jeunes qui, aujourd'hui, n'accèdent pas aux dispositifs mis en place par le Département pour éviter ces « sorties sèches » de l'ASE.

L'obligation du Département de poursuivre les prises en charge au-delà de dix-huit ans et jusqu'à vingt-et-un ans apparaît ainsi difficilement appliquée.

Du côté de la Préfecture, du fait de réglementations de plus en plus dures et que nous dénonçons, la part des refus de séjour et des OQTF est passée, depuis trois ans, de 5 % à 25 % des demandes des jeunes de l'ASE dans notre département.

Les délais s'allongent continuellement pour obtenir en Préfecture les rendez-vous pour le renouvellement des récépissés et les convocations suite aux demandes d'admission exceptionnelle au séjour.

Ainsi, des jeunes de l'ASE lycéens, apprentis ou salariés, qui sont depuis plus d'un an avec un récépissé renouvelé tous les trois mois, attendent indéfiniment un rendez-vous pour déposer leur dossier en Préfecture, puis se retrouvent à la rue le jour de leurs vingt-et-un ans, parfois avant, faute d'avoir pu présenter un titre de séjour pour accéder à un logement autonome.

Face à cette situation inacceptable, qu'entendez-vous mettre en œuvre, Monsieur le Président, pour que soit mis en place un plan d'action coordonné entre notre Département et la Préfecture des Hauts-de-Seine, pour permettre à tous ces jeunes de mener à bien leurs projets scolaires et professionnels, de travailler, de se loger, de s'intégrer et de vivre dignement sur notre territoire ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Il ne m'appartient pas de répondre en lieu et place de l'État, donc vous saisirez Monsieur le Préfet pour les questions d'OQTF et de titres de séjour ; c'est l'État qui délivre cela et ce n'est pas du ressort des services départementaux.

Mais concernant notre propre action, Madame Le Moal va se faire un plaisir de vous répondre.

Mme Le Moal.- Monsieur le Président, Madame la Conseillère départementale, chers collègues, vous relayez devant notre Assemblée les propos du collectif RESF des Hauts-de-Seine qui, périodiquement, nous écrit pour demander des comptes sur des situations supposées de rupture de prise en charge, auxquelles il nous est difficile de répondre car elles sont très souvent anonymisées, et font l'objet d'un tract dénonçant la soi-disant incapacité du Département à répondre à ses obligations en matière de protection de l'enfance.

Comme le Président Georges Siffredi l'a toujours indiqué, nous ne souhaitons pas nous engager sur un terrain polémique.

Nous avons au contraire défini un plan d'action ambitieux, dont témoignent les moyens que nous consacrons à l'Aide sociale à l'enfance, pour augmenter et diversifier nos capacités d'accueil, et assurer à chaque jeune qui nous est confié un accompagnement adapté à sa situation. Je ne vais pas reprendre ici le détail de cette stratégie qui vous a été présentée à plusieurs reprises et a été détaillée par le Président lors d'une conférence de presse en septembre 2022, en présence du pédopsychiatre Marcel Rufo. On l'a dit en début de séance, de nombreux éléments figurent dans le rapport d'activité qui vous a été présenté.

Concernant la question spécifique des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs, on ne peut sérieusement reprocher au Département de ne pas assumer ses responsabilités et, aux pétitions de principe idéologiques, vous me permettrez d'opposer la précision des chiffres et des actions que nous mettons en œuvre.

À ce jour, le Département compte neuf cent cinquante contrats jeunes majeurs, et donc neuf cent cinquante jeunes accompagnés entre dix-huit et vingt-et-un ans, ce qui représente un peu plus de 35 % du nombre total d'enfants et de jeunes suivis au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Dans ce cadre, nous assurons l'accompagnement et le suivi de cinq cent quarante jeunes majeurs qui ont d'abord été pris en charge en tant que mineurs non accompagnés.

Notre Département est en effet soucieux d'organiser l'accompagnement de ces jeunes vers l'autonomie, notamment en matière de logement.

C'est le sens du partenariat que nous avons passé avec l'ensemble des gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs (FJT) – présents sur l'ensemble de notre territoire –, afin de réserver jusqu'à 15 % des places pour des jeunes majeurs sortant des mesures d'Aide sociale à l'enfance.

C'est le sens, également, des mesures que nous avons prises pour augmenter le nombre de logements en semi-autonomie dans le diffus, en mobilisant des logements relevant du patrimoine départemental. Ainsi, nous disposons aujourd'hui de deux cent soixante-quinze places à destination des jeunes de seize à vingt-et-un ans, avec des équipes dédiées qui mettent en œuvre un suivi personnalisé vers l'autonomie.

En complément des aides accordées dans le cadre du contrat jeune majeur, les services du Département accompagnent également des jeunes adultes au-delà de vingt-et-un ans, en mobilisant largement le Fonds d'insertion jeunes (FIJ). En 2022, ce sont ainsi deux cent quatre-vingt-dix dossiers en faveur de jeunes majeurs de vingt-et-un à vingt-cinq ans (ex-Mineurs non accompagnés) qui ont été instruits dans ce cadre ; je le répète : deux cent quatre-vingt-dix dossiers en 2022.

Il est donc inexact d'affirmer, comme vous le faites, que la prise en charge des jeunes jusqu'à vingt-et-un ans ne serait pas assurée par notre Département.

M. le Président.- On va même jusqu'à vingt-cinq.

Mme Le Moal.- Jusqu'à vingt-cinq, effectivement.

Nous activons l'ensemble des dispositifs à notre disposition pour éviter toute rupture de parcours, et pour garantir aux MNA dont nous avons la responsabilité toutes les conditions nécessaires à leur réussite et à leur intégration. L'accompagnement au-delà de dix-huit ans est systématique, que ce soit avec un « Contrat jeune majeur » ou avec d'autres dispositifs, comme le « Contrat engagement jeune », mis en place en lien avec les missions locales et, comme je viens de l'indiquer, nous poursuivons même souvent cet accompagnement – et le Président l'a relevé à l'instant – au-delà de vingt-et-un ans avec le FIJ, en veillant à une bonne articulation avec les dispositifs de droit commun, pour assurer la continuité de la prise en charge de jeunes engagés dans une démarche d'insertion ou de formation professionnelle. En ce sens, nos services de solidarités territoriales travaillent en lien avec les missions locales, et un protocole de coopération est en cours d'élaboration pour garantir cette continuité.

Cela étant dit, nous sommes dans un État de droit. L'action du Département s'inscrit nécessairement dans le cadre défini par la loi, et les points que vous évoquez concernant le droit au séjour relèvent de la seule compétence, régaliennne, de l'État – le Président le disait en introduction.

La mise en œuvre du protocole Département/Préfecture, relatif aux conditions de régularisation des jeunes MNA confiés à l'Aide sociale à l'enfance, a permis d'atteindre un taux de régularisation de plus de 70 % des dossiers présentés par les services départementaux. Nous travaillons donc en liens étroits.

La stabilisation de la situation administrative de ces jeunes est en effet – vous le disiez vous-même – déterminante pour favoriser leur insertion, mais nous n'avons pas la légitimité à influencer sur les décisions de l'État pour ce qui concerne l'instruction et la délivrance des titres de séjour.

Vous le voyez, chers collègues, dans le cadre des compétences qui nous sont dévolues, le volontarisme et l'engagement de notre Département sont entiers : nous agissons en conformité avec le cadre législatif et réglementaire relatif à l'aide sociale à

l'enfance, pour accueillir et accompagner dans les meilleures conditions les mineurs et les jeunes majeurs dont nous avons la responsabilité dans la construction de leur avenir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame Le Moal, pour ces précisions.

Notre ordre du jour est terminé, donc notre séance également.

J'espère que les événements que nous avons vécus ces derniers jours sont derrière nous, et donc pouvoir vous souhaiter de bonnes vacances, prendre un bon repos bien mérité pour les uns et les autres, et je vous donne rendez-vous à la rentrée.

Merci à vous.

(la séance est levée à 12 heures 29)

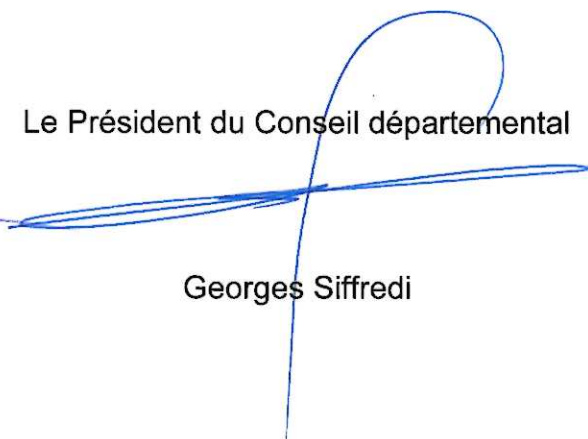
-:-:-:-

Le secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi